

Stratégie Espaces Naturels



**Métropole
Européenne de
Lille**

2016-2026



Introduction _____ **3**

Axe 1. AMENAGER : Développer l'offre de nature de proximité et les espaces à forte valeur écologique _____ **7**

OBJECTIF 1.1. Poursuivre le développement de la trame verte et bleue _____ **8**

- 1.1.1. Préservation et renforcement des réservoirs de biodiversité _____ 8
- 1.1.2. Conforter les corridors biologiques et espaces naturels relais _____ 9
- 1.1.3. Préserver la ressource en eau _____ 9
- 1.1.4. Prévenir le risque d'inondations _____ 10
- 1.1.5. Résorber les friches industrielles _____ 10
- 1.1.6. Développer les hémicycles _____ 11

OBJECTIF 1.2. Favoriser l'accès public aux espaces naturels _____ **13**

- 1.2.1. Véloroutes et voies vertes : le renforcement du maillage _____ 13
- 1.2.2. Améliorer l'accessibilité des sites _____ 15

OBJECTIF 1.3. Développer une stratégie fluviestre à l'échelle de la MEL _____ **16**

- 1.3.1. Conforter les politiques d'intervention de la MEL _____ 17
- 1.3.2. Fixer l'activité sociale, économique et culturelle _____ 19
- 1.3.3. Créer ou consolider les infrastructures indispensables _____ 20

OBJECTIF 1.4. Inscrire la trame verte et bleue métropolitaine à l'échelle régionale et transfrontalière _____ **23**

- 1.4.1. Inscrire le projet métropolitain dans l'Eurométropole _____ 23
- 1.4.2. Coopérer avec les territoires voisins : une nécessité pour assurer une cohérence territoriale _____ 23

OBJECTIF 1.5. Renforcer l'action de la Métropole dans la trame verte et bleue urbaine _____ **24**

Axe 2. ANIMER : Mettre en valeur les espaces naturels métropolitains _____ **25**

OBJECTIF 2.1. Vers une valorisation touristique durable des espaces naturels métropolitains _____ **25**

- 2.1.1. Développer l'existant, réinventer, se renouveler : des nouveautés dans les parcs _____ 25
- 2.1.2. Encourager la mutualisation, soutenir l'expérimentation et la mise en place de produits innovants en matière de tourisme de nature _____ 27
- 2.1.3. Diversifier l'accueil des groupes, toucher de nouvelles clientèles _____ 27
- 2.1.4. Les boutiques : développer une offre de produits porteurs de sens. _____ 28

OBJECTIF 2.2. Eduquer à l'environnement et à la biodiversité _____ **28**

- 2.2.1. Renforcer notre offre à destination des familles _____ 29
- 2.2.2. Développer une offre *nature* spécifiquement destinée au public scolaire _____ 30
- 2.2.3. Améliorer l'accueil des sportifs, les sensibiliser aux enjeux de l'environnement et du respect de la biodiversité _____ 30
- 2.2.4. Prendre appui sur les Relais Nature, véritables « ambassadeurs locaux » de la MEL en matière de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité _____ 32
- 2.2.5. Irriguer le territoire en proposant une offre d'animations nature *mobiles* _____ 32
- 2.2.6. Créer des ponts entre l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté _____ 33

OBJECTIF 2.3. Soutenir et valoriser une activité agricole favorable à la biodiversité _____ **34**

- 2.3.1 L'insertion paysagère : optimiser le potentiel agricole en développant sa complémentarité avec les zones naturelles _____ 34
- 2.3.2. Soutenir et valoriser les circuits de produits locaux ou « circuits courts » _____ 35
- 2.3.3. Soutenir et appuyer le développement de la filière apicole, pour favoriser l'entretien et la reconstitution de corridors écologiques _____ 35

2.3.4. Maintenir, développer et encourager les changements de pratiques favorables à la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'eau.	36
2.3.5. Accompagner les initiatives de diversification économique des exploitations en lien avec l'agritourisme	36

Axe 3. GERER, SE RASSEMBLER, RAYONNER : une métropole verte agitatrice d'idées et d'expériences **37**

OBJECTIF 3.1. Les Espaces Naturels Métropolitains, terrains d'expérimentation et d'innovation **37**

3.1.1. Gestion, suivi et mémoire des sols dégradés en site naturel	37
3.1.2. Des expérimentations et des innovations au service du projet	37

OBJECTIF 3.2. Améliorer et compléter la « boîte à outils » de gestion des Espaces Naturels Métropolitains **38**

3.2.1. Mettre à jour et optimiser les outils de gestion, d'évaluation et de connaissance	38
3.2.2. Développer et mettre à jour des outils techniques dédiés	40
3.2.3. Conforter le professionnalisme et les spécialités des personnels via la formation	41
3.2.4. Maintenir la veille technique et scientifique et participer aux réseaux professionnels	41

OBJECTIF 3.3. Comprendre la nature en ville, encourager et soutenir son développement dans l'espace public urbain. **41**

3.3.1. Améliorer les connaissances	43
3.3.2. Définir un plan d'action en faveur de la nature en ville	43

OBJECTIF 3.4. Développer une offre de service au profit des communes de la MEL **45**

3.4.1. Etre une tête de réseau d'un pôle d'excellence métropolitain sur l'ingénierie de la restauration des espaces naturels	45
3.4.2. Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage en ingénierie écologique et techniques d'aménagement et de gestion des espaces naturels	45

OBJECTIF 3.5. Mutualiser les moyens humains et techniques **46**

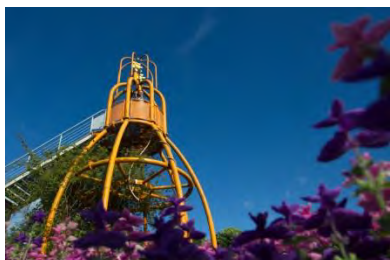
Introduction

La MEL poursuit depuis 15 ans une ambitieuse politique de développement des espaces naturels. Agglomération disposant historiquement de peu d'espaces verts pour ses habitants, dans une région densément peuplée, elle-même pauvre en offre de loisirs et de nature, la Métropole lilloise s'est dotée, depuis la prise de compétence de novembre 2000¹, de nouveaux espaces aménagés d'intérêt métropolitain, plébiscités par la population.

De grands sites naturels ont ainsi été créés ou confortés, comme le Parc de la Deûle ou le Val de Marque, reliés au tissu urbain par une centaine de kilomètres de canaux eux-mêmes supports de promenade et d'usages sportifs² et abritant des sites de découverte et de loisirs comme MOSAÏC, les Prés du Hem, le Musée de Plein Air ou les Relais-nature. Ensemble, ces sites accueillent annuellement près de 285 000 visiteurs... **Au total, ce sont 1300 hectares d'espaces naturels qui sont aujourd'hui gérés par la MEL.** Elle y propose, tout au long de la saison, de nombreuses activités et animations de découverte de la nature et des cultures.

Cette extension des sites naturels métropolitains a permis de diversifier l'offre, de diluer les usages sur les sites saturés et de maîtriser les flux. La baisse de la pression exercée par la ville sur la nature se fait au bénéfice de la qualité des espaces et des perspectives de développement de la biodiversité.

C'est l'autre grand objectif de la politique Espace Naturel Métropolitain (ENM) : préserver la nature par une action volontariste de protection et de restauration des milieux. La biodiversité, en nette régression depuis plus d'un siècle dans l'arrondissement de Lille³ est devenue un axe fort de l'action de la MEL. Expertise faunistique et botanique, plans de gestion, opérations de génie écologique, création de la Réserve Naturelle Régionale du Héron, ont été au cœur de l'action de la politique Espace Naturel Métropolitain pendant 15 ans et donnent à la MEL un savoir-faire technique et scientifique précieux, qui contribue aussi à son rayonnement.



Houplin-Ancoisne - MOSAÏC



Villeneuve d'Ascq – La colline des Marchenelles



Roubaix - Ecluse du nouveau monde

- **Une offre encore insuffisante**

L'ambition de créer 10 000 ha d'espaces de nature et d'agriculture accessibles, affichée dans le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de 2002, est loin d'être atteinte. L'arrondissement de Lille, avec ses 1,2M d'habitants n'affiche pas le tiers de cette surface en 2014. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), arrêté le 26 février 2016 précise ainsi que « la mise en œuvre de la trame verte et bleue reste un objectif prioritaire ».

¹ Cf. délibération cadre du 20 novembre 2000 Compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager – Espace Naturel Métropolitain »

² Canal de Roubaix, Marque Urbaine, Basse-Deûle...

³ Cf. inventaires des sites d'intérêt écologique, ADULM 1992 - 2006

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, l'attractivité et le rayonnement de la métropole impose donc de poursuivre le développement de l'Espace Naturel Métropolitain. C'est un facteur central de l'attractivité de la MEL au sein du réseau des métropoles Nord-Européennes.

A la charnière des zones urbaines denses ainsi que les secteurs les plus qualitatifs, les Hémicycles ont vocation à être les points d'appui de cette nouvelle phase de développement de l'Espace Naturel autour de Lille. Ce secteur périurbain vers lequel se tournent spontanément les métropolitains pour leurs loisirs présente les meilleurs rapports coût/surface et opportunités de synergie avec les politiques de protection et de soutien de l'agriculture. Il permet aussi plus facilement de trouver des leviers d'actions communs avec d'autres politiques sectorielles de la MEL (protection des champs captants, lutte contre les inondations, amélioration de la qualité des eaux de surface, résorption des friches industrielles etc...). Les Espaces Naturels Métropolitains sont encore mal reliés aux principaux centres urbains. Un effort particulier sur les modes actifs (adossés aux continuités biologiques) et sur l'accessibilité en transports en commun, est nécessaire. Dans ce but, la politique de développement des Véloroutes et Voies Vertes doit être activement poursuivie.

Dans sa version arrêtée le 26 février 2016, le SCoT fait état d'une érosion continue de la biodiversité, que les actions entreprises n'ont pas réussi à enrayer. Faute d'une gestion appropriée et du fait d'une évolution défavorable des atteintes environnementales, *« de nombreux espaces naturels n'ont pas pu maintenir leurs richesses écologiques »*. Le fractionnement des habitats naturels, l'assèchement et la dégradation des zones humides, la banalisation des paysages et les pollutions, notamment des eaux, sont à l'origine de ce bilan négatif, malgré les efforts conjugués des pouvoirs publics. L'action de la MEL sur les Espaces Naturels Métropolitains, dont les effets, de long terme, ne sont encore que partiellement mesurables, a sans aucun doute contribué à atténuer cette érosion et doit être amplifiée.

En complément des dimensions réglementaires qui apparaîtront dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU2) métropolitain, **il est essentiel que notre établissement mette en œuvre les outils du maintien qualitatif des réservoirs de biodiversité, de reconquête écologique de leur zone tampon et d'amélioration de la connectivité biologique de l'armature verte et bleue de la Métropole**, y compris en ville et dans les espaces agro-paysagers, par exemple à travers la mise en œuvre de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Enfin, des secteurs à enjeux paysagers forts qui peuvent contribuer au renouvellement de l'image et donc au rayonnement de la Métropole, devraient faire l'objet d'une attention particulière. On pense en particulier aux secteurs perceptibles depuis les principales infrastructures de transport et les entrées de ville, où la politique Espace Naturel Métropolitain peut jouer un rôle majeur.



Santes - Relais Nature



Villeneuve d'Ascq - le Musée de Plein Air



Wattrelos - Site PCUK

- **Un espace très fragmenté et des écosystèmes perturbés par l'urbanisation et les activités humaines**

Malgré la forte artificialisation de son territoire et la faible proportion laissée aux espaces naturels et semi-naturels, la Métropole Européenne de Lille abrite une part importante des espèces régionales (six espèces de plantes régionales sur dix, les deux tiers des oiseaux, un peu moins de la moitié des espèces de Mammifères) et près de 9,5% du territoire sont occupés par des habitats à enjeux écologiques majeurs ou forts.

Néanmoins, cette diversité est menacée, notamment parce que les cœurs de biodiversité sont peu protégés et subissent :

- des destructions, parallèlement à une banalisation des habitats naturels, de la faune et de la flore et à une destruction de milieux naturels (prairies pâturées, cultures et plantations d'arbres, zones humides).
- de la fragmentation, dont sont responsables les voies de communication (routes, voies ferrées, etc.), menaçant la reproduction et donc la pérennité des espèces, ainsi que la diversité génétique.

En ce sens, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique recommande de réduire l'effet fragmentant des voies de communication, d'améliorer la franchissabilité des canaux par les animaux terrestres, de favoriser le développement d'infrastructures écologiques le long des vallées et autour du périmètre urbain.

La MEL s'attachera à réduire les effets fragmentants des coupures à travers ses projets d'aménagement.

- **Des attentes nouvelles du public et une autre échelle de travail**

La société évolue et les loisirs y prennent une place croissante. Les Espaces Naturels Métropolitains n'échappent pas à ces changements. Si la recherche du calme et de la déconnexion avec l'agitation de la ville restent des motivations majeures pour les habitants qui se rendent dans un Espace Naturel Métropolitain, de nouvelles demandes émergent et la MEL doit les prendre en compte. Nouvelles pratiques sportives, activités ludiques collectives, spectacle vivant, généralisation de l'utilisation des smartphones pour les loisirs et clientèle de touristes extérieurs au territoire MEL font partie des changements identifiés. D'autres suivront et tout indique que le phénomène va s'accélérer.

Afin de ne pas subir ces évolutions, de ne pas nuire à l'identité et à la tranquillité des sites, à leurs objectifs naturalistes, nécessitant un temps long, mais aussi pour optimiser la fréquentation des équipements et répondre au mieux aux attentes du public, la Métropole doit anticiper, adapter son offre voire spécialiser certains ENM et être motrice dans la création des produits de loisirs. C'est ainsi qu'elle permettra à ses sites, notamment aux équipements à entrée payante, de rester compétitifs. Ces derniers, ainsi que les hémicycles qui allient proximité et multifonctionnalité, doivent être les supports privilégiés de ces innovations.

La nature et les pratiques de loisirs ne s'arrêtent pas aux frontières des Espaces Naturels Métropolitains existants. Ceux-ci, vastes et équipés, sont aujourd'hui les mieux à même de répondre à la demande et profitent d'évidence à l'ensemble des métropolitains, en particulier aux habitants des zones urbaines les plus denses. Ils sont cependant parfois éloignés et d'accessibilité délicate pour les habitants non riverains. La MEL doit donc poursuivre l'extension des projets, afin de réduire les distances de déplacement (constitution progressive de l'armature verte et bleue), améliorer

l'accessibilité des sites en modes doux mais aussi proposer des services permettant aux 90 communes métropolitaines de bénéficier pleinement des savoir-faire nouvellement acquis.

Cette ambition renouvelée pour les Espaces Naturels Métropolitains nécessite de rechercher tous les partenariats utiles à la cohérence technique et à l'optimisation financière du projet. Des pistes de collaboration et de mutualisation sont à rechercher notamment avec le Conseil Départemental et les collectivités voisines. Elles pourront notamment porter sur des échanges et des partages d'ingénierie, de matériel ou de dépenses culturelles.



Wavrin – L'étang de la Tortue



Villeneuve d'Ascq - Le lac du Héron



Fretin – Les Marais

Note à l'attention du lecteur : La présente stratégie ambitionne d'être un document vivant, dynamique et résolument connecté au terrain. Par conséquent, la déclinaison des objectifs opérationnels s'appuie sur de très nombreux exemples d'initiatives, de projets et d'opérations passés, présents et à venir. Ceux-ci ne constituent **en aucun cas** un catalogue limitatif de l'action de la MEL en matière d'Espaces Naturels.

Axe 1. AMENAGER : Développer l'offre de nature de proximité et les espaces à forte valeur écologique

Les chiffres de fréquentation et le bilan de la concertation menée sur la politique Espace Naturel Métropolitain convergent vers le constat suivant : les espaces de nature et de loisirs sont plébiscités, la population a besoin d'accéder facilement à des espaces de respiration. Ces derniers sont à ce jour trop peu nombreux, sur fréquentés et donc déqualifiés.

Le constat d'une biodiversité qui continue son déclin malgré les initiatives amène également à amplifier les actions de requalification environnementale du territoire et à protéger les milieux de qualité existants.

Les bénéfices d'une trame verte et bleue structurante sur le territoire et mieux diffusée au cœur des villes ne sont plus à démontrer :

- ✓ **Rôle en faveur de la biodiversité,**
- ✓ **Rôle dans l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des risques :** lutte contre les îlots de chaleur, gestion des inondations...
- ✓ **Rôle social :** espace de respiration, cadre de vie, lien social ;
- ✓ **Rôle en termes d'image :** attractivité du territoire.

La poursuite de l'aménagement de nouveaux sites apparaît donc comme une évidence ; des sites connectés, porteurs de biodiversité mais aussi d'usages aussi bien locaux que touristiques.

La trame verte et bleue de la métropole se caractérise par la présence très marginale de milieux naturels de bonne qualité écologique, de milieux très anthropisés dont la valeur écologique se dégrade et enfin de milieux présentant un potentiel écologique, mais nécessitant des actions en termes d'aménagement et de gestion. Aussi, au-delà de la création de nouveaux sites naturels, les projets de requalification des sites existants sont indispensables au maintien de la qualité écologique de la trame verte et bleue.

Par ailleurs de nouveaux concepts apparaissent et doivent être pris en compte pour une meilleure appréhension du fonctionnement des écosystèmes, comme la trame noire en faveur des espèces nocturnes fortement impactées par l'activité humaine.

Dans un territoire aussi artificialisé que celui de la Métropole, chaque projet d'aménagement répond forcément à plusieurs fonctionnalités. **En fonction de sa situation géographique et de sa spécificité, chaque projet d'aménagement est axé sur un objectif premier : celui de préserver et d'améliorer les milieux existants. Y sont systématiquement associés des objectifs secondaires.** Par exemple, les projets de voies vertes visent en premier lieu à créer des liaisons douces entre deux sites, mais le renforcement du corridor terrestre associé et des milieux connexes est également un enjeu essentiel. De même, les projets de restauration de zones humides en bordure de cours d'eau sont également favorables à la lutte contre les inondations.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SCRE) et le SCoT ont délimité les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à préserver. En dehors de ces espaces dont la richesse et la fonctionnalité écologique sont reconnus et en raison de leur faible surface sur notre territoire, il convient d'attacher une grande attention aux espaces à renaturer cartographiés dans le SRCE et repris au SCoT. Sans une préservation de ces espaces et une reconquête de leur qualité écologique, le rôle joué par notre territoire en termes de renforcement de la biodiversité ne pourra pas être

maintenu. Ces espaces présentent des potentialités écologiques situées dans des zones caractérisées par une grande rareté de milieux naturels et de corridors écologiques. Il s'agit souvent de zones de cultures et de territoire périurbain à forte densité de population, avec une demande d'espaces de nature et de détente importante. On y trouve des secteurs à forte vulnérabilité de la nappe, des zones de contact entre deux réservoirs de biodiversité ou corridors, des zones de transition entre rural urbain et des secteurs récréatifs.

Les espaces à renaturer ne doivent pas être vécus comme des sanctuaires, d'autant qu'il s'agit en grande majorité d'espaces péri-urbains supports d'une activité agricole et abritant des hameaux. La notion de renaturation doit s'attacher à préserver et amplifier les fonctionnalités écologiques de ces espaces multi-fonctionnels.



Voie verte au bord de la Deule



Signalétique sur le site de la Gîte, à Santes

OBJECTIF 1.1. Poursuivre le développement de la trame verte et bleue

Dans cet objectif, on retrouve de grandes catégories d'actions qui sont illustrées par des projets à l'étude ou en cours de réalisation. Ceux-ci ne constituent que des exemples, et **en aucun cas un catalogue limitatif de l'action de la MEL en matière d'Espaces Naturels.**

1.1.1. Préservation et renforcement des réservoirs de biodiversité

Le schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a identifié les réservoirs de biodiversité sur le territoire métropolitain. Selon les cas, ceux-ci appartiennent déjà à la MEL au titre des espaces naturels métropolitains⁴ ou se situent dans un territoire de projet⁵.

Par ailleurs, suite au constat de la faible représentation des réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire métropolitain par le SRCE, le SCOT a proposé d'élever au rang de réservoirs les espaces naturels relais présentant les plus fortes potentialités en termes de fonctionnalité écologique.

Le niveau élevé d'anthropisation de ces réservoirs de biodiversité justifie encore davantage la restauration de leurs fonctionnalités écologiques ainsi que leur protection.

La MEL visera à améliorer les protections réglementaires des espaces présentant des enjeux écologiques ou patrimoniaux en s'appuyant sur ses partenaires à travers une stratégie de protection par les outils d'urbanisme (PLU2).

- **La requalification écologique des Prés du Hem**

Le lac des Prés du Hem souffre d'un important problème d'eutrophisation, en partie lié au processus de sédimentation et au système d'alimentation totalement artificiel de ce plan d'eau. Suite à une

⁴ Réserve Naturelle Régionale du Héron, lac du Héron, Prés du Hem, marais d'Haubourdin et Houplin-Ancoisne, marais de Fretin...

⁵ Exemple : les prairies humides de la Lys

étude hydraulique de l'ensemble du système du plan d'eau, **plusieurs solutions d'aménagement et de gestion faisant appel à des actions de curage et à des aménagements hydrauliques et écologiques ont été proposées.** En 2017, une étude de maîtrise d'œuvre permettra d'approfondir ces scénarii pour des travaux budgétés en 2019-2020 (Coût estimé : 7,5 M€).

1.1.2. Conforter les corridors biologiques et espaces naturels relais

Le SRCE a également identifié des corridors écologiques : la Lys et ses prairies humides, la Marque rivière et ses prairies humides, la Basse Vallée de la Deûle, la Tortue et la becque de Wattignies ainsi que leurs milieux humides associés. Le constat étant le même que pour les réservoirs de biodiversité, le SCoT a identifié des corridors écologiques complémentaires. **Dans le cadre de ses projets, la MEL s'attache à préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des corridors, en restaurant les milieux et en les diversifiant au maximum.**

En raison des faibles surfaces codifiées en tant que fonctionnalité écologique avérée sur notre territoire, il convient d'attacher une grande attention aux espaces à renaturer cartographiés dans le SRCE et repris au SCoT. Sans une préservation de ces espaces et une reconquête de leur qualité écologique, le rôle joué par notre territoire en termes de renforcement de la biodiversité ne pourra pas être maintenu.



Armentières – le lac des Prés du Hem

- **La requalification du bras de la Basse-Deûle Saint-André, La Madeleine, Lille**

Aujourd'hui fortement envasé, le bras de la Basse-Deûle est un lien entre le vieux Lille et la Deûle. **Sa requalification écologique et la reconstitution des liaisons piétonnes-cyclistes permettront de constituer un support d'espaces publics pour le développement à moyen/long terme des quartiers environnants.** Estimé à 2,5 M€, le projet fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre interne. Les travaux sont prévus pour 2018. Un curage du bras vieux fond vieux bord est prévu. Il permettra de reconstituer le tirant d'eau nécessaire à une éventuelle navigation, mais ne comprend pas la réouverture sur la Deûle du bras.

- **Le parc de la Lys phase 2 (projet interreg valys)**

Le projet Européen Interreg IV Corrid'or a permis l'émergence du parc transfrontalier Leievallei – Parc de la Lys, avec une première phase de travaux entre Erquinghem-Lys et Deûlémont. Approuvé en juillet 2016, le projet Européen Valys confirme cette collaboration fructueuse avec nos partenaires belges. Axé sur la co-construction, **il va permettre la poursuite des aménagements de continuités douces et de renforcement du corridor écologique.**

1.1.3. Préserver la ressource en eau

Dans les aires d'alimentation de captage d'eau, la préservation qualitative et quantitative de la ressource passe nécessairement par un usage raisonné des sols. La préservation et la restauration

des zones humides et le développement de la couverture forestière concourent à cet objectif. Sur le territoire contraint des champs captants du Sud de Lille, des projets comme celui du parc de la Deûle répondent à ces exigences, tout en étant porteurs d'attractivité et de développement pour le territoire. Autre exemple : l'extension de la Base de Loisirs des 6 Bonniers, dans le secteur du Val de Marque.

- **Le parc de la Deûle phase 3 : la platière d'Emmerin**

Après l'aménagement de MOSAÏC, du site de la Gîte, des Ansereuilles et des marais d'Haubourdin, le parc de la Deûle est prêt à entrer dans une troisième phase d'aménagement, en lien direct avec la DUP des champs captants. Ce projet prévoit la création d'une couverture forestière et des aménagements d'accueil du public qui respectent les conditions de préservation de la nappe.

1.1.4. Prévenir le risque d'inondations

La quasi-totalité du territoire est soumise aux risques d'inondation, avec pour principale cause le ruissellement des eaux pluviales et plus localement les phénomènes de débordement de rivières ou de remontée de nappes phréatiques. **Tous les projets liés aux espaces naturels concourent à une meilleure gestion des eaux.** La couverture végétale limite le ruissellement et permet une meilleure infiltration des eaux dans le sol. La restauration ou la création de zones humides augmentent la capacité de rétention des eaux avant rejet au milieu naturel.

- **La requalification du bois de Chéreng**

Propriété communale en bord de Marque, cette peupleraie en zone humide présente un fort potentiel écologique. Un projet de restauration des milieux est engagé. Il pourrait servir de compensation à la destruction de zones humides engendrée par le projet de déchetterie de Villeneuve d'Ascq.

- **La requalification de la branche de Croix**

La branche de Croix est alimentée en amont par les crues de la Marque rivière, via une canalisation souterraine. Les eaux sont relevées par une station et rejoignent la branche « à ciel ouvert ». Ce fonctionnement complexe et artificiel génère des problèmes hydrauliques et écologiques : un envasement quasi généralisé de la branche par des sédiments pollués, des problèmes d'inondations, une dégradation des milieux naturels. Cet état de dégradation n'est pas compatible avec les enjeux très forts de renouvellement urbain sur ce territoire. De plus, le site offre de fortes potentialités en matière d'écologie et de valorisation paysagère. **La MEL a donc décidé la restauration complète de la branche et des espaces qui l'accompagnent. Elle s'appuie sur le principe de la renaturation, qui vise à retrouver un fonctionnement hydraulique plus proche du naturel.** Avec la suppression des ouvrages, le lit, les berges et les zones humides qui bordent la branche sont restaurés et valorisés paysagèrement. Le projet est estimé à 23M€. La maîtrise d'œuvre a débuté à l'automne 2016.

1.1.5. Résorber les friches industrielles

Le territoire métropolitain doit gérer un héritage lourd : celui des friches industrielles, dont les sols pollués se situent souvent en plein cœur du tissu urbain. L'enjeu ici est de réussir la réaffectation des sites pollués, en respectant en priorité la santé des populations et la préservation de la ressource en eau. En raison du caractère de leur pollution ou de leur localisation, certaines friches ont vocation à intégrer la trame verte et bleue. **Les interventions réalisées dans le cadre des projets d'aménagement permettent à la fois de résorber une pollution et de réaffecter les sites à un usage public.** Sur ces terrains ayant échappé à toute intervention humaine pendant des décennies, une

biodiversité s'est installée spontanément. Elle nécessite un suivi et une attention d'autant plus soutenus et attentifs.

- **La requalification du site de la Blanchisserie de Don/Sainghin-en-Weppes**

En partie propriété de la MEL, ce site est composé d'une ancienne blanchisserie et de propriétés boisées formant un ensemble écologiquement intéressant au bord de la Deûle. Sur la base d'un plan de gestion des pollutions historiques et d'un projet d'aménagement, **une requalification écologique et un usage public du site sont envisagés, en prolongement du parc de la Deûle.**

- **La requalification du site Meillassoux à Hem/Villeneuve d'Ascq**

Propriété de la MEL, cette ancienne blanchisserie en bord de Marque permet de faire le lien entre les chemins aménagés menant au lac du héron et le centre de Hem. Suite aux études de gestion de la pollution résiduelle, **un projet de requalification de cet espace boisé va être mené.**

- **La requalification du site PCUK Wattrelos/Leers phase 2**

Après une première phase de requalification très importante de cette friche polluée en partenariat avec Solvay⁶, le site PCUK abrite aujourd'hui des milieux naturels, notamment humides, sur lesquels une biodiversité s'est réinstallée. **Avec la finalisation du traitement des terrils de chrome par Solvay, une deuxième phase de requalification intégrant les deux terrils de chrome et le terril de phosphogypse peut maintenant être lancée.**



Wattrelos, des promeneurs sur le site PCUK

1.1.6. Développer les hémicycles

Il est souvent fait l'amalgame entre la trame verte et bleue et l'espace agricole. Or, il est bon de rappeler que ce dernier constitue avant tout l'espace économique utilisé par les exploitants agricoles. Certes porteur d'enjeux environnementaux, sa réalité est complexe et multiple. On pourrait le définir comme un espace rural accueillant tout à la fois de l'activité agricole, des zones d'habitats, des espaces de loisirs organisés (centres équestres, golf,..) et un ensemble d'interstices (chemins, lisières de champs, jardins, cours d'eau etc.). A la lisière de la ville dense, cet espace est souvent le siège de conflits entre l'usage agricole, le souhait des habitants des villes d'y trouver un espace accessible pour les loisirs et la promenade et la pression exercée par les aménageurs pour y développer des projets d'habitat ou d'activités économiques. Le contact entre l'urbain et le rural est souvent peu travaillé, offrant au regard des franges déqualifiées (parking, fond de jardin etc.)

⁶ Groupe belge du secteur de la chimie, ex-proprétaire de la friche, propriétaire des terrils de chrome

La notion d'hémicycle s'est construite sur ce constat, l'objectif étant de développer sur ces espaces de conflit des projets fédérateurs apportant une plus-value aussi bien pour les acteurs agricoles que pour les urbains. **Chaque hémicycle doit se construire en fonction de sa spécificité propre, avec en commun un objectif de renforcement de la biodiversité et des services entre le monde agricole et le monde urbain.**

- **Le parc de la Deûle phase 3 : les carrières de Loos-Haubourdin**

Le site des carrières bénéficie d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2029. A terme il a vocation à intégrer le parc de la Deûle. Situé au bord de l'urbanisation dense du sud de Lille, il constituera un vaste espace de respiration, facilement accessible à un important bassin de population. Par ailleurs, il permettra une accessibilité en mode doux à l'ensemble du parc de la Deûle depuis la frange sud de Lille⁷.

- **Le parc du Mont du Ferrain**

Situé entre le Val de Lys et le Canal de Roubaix, le Parc du Mont du Ferrain fait partie intégrante de la trame verte et bleue et en constitue un maillon essentiel. Il présente également la particularité d'être ouvert sur la Belgique et donc sur beaucoup d'autres espaces aménagés. **Ce parc vise à valoriser un espace agricole paysager pouvant jouer un rôle en termes de biodiversité et de développement d'une offre de loisirs nature. Il constitue un réel enjeu de préservation des zones agricoles face à la propension naturelle à l'étalement urbain et au mitage.** Ce site a fait l'objet d'une étude qui a mené à un schéma de cheminement proposant une trame écologique et de déplacement doux. Mené en parallèle avec l'aménagement foncier porté par le Département, ce projet va entrer en 2017 en phase opérationnelle, avec le lancement de la maîtrise d'œuvre. 2,5M€ sont programmés d'ici 2020 pour sa mise en œuvre.

- **La plaine des Périseaux**

Développé bien avant l'apparition du concept d'hémicycle, actuellement en travaux, la plaine des Périseaux (Wattignies, Fâches-Thumesnil, Templemars, Vendeville) est un projet de parc agricole dont l'enjeu majeur est le respect et le confortement de l'usage premier du site. **La création de chemins multi-usages et d'une frange végétale associée y invitent encore davantage à la promenade et ont permis d'introduire de la biodiversité.** La fin des travaux est prévue en 2017. Il s'agira ensuite de faire vivre ce site et de favoriser l'émergence d'une offre de service entre les exploitants agricoles et les usagers (type vente à la ferme).



Fâches-Thumesnil – Etang de pêche des Périseaux

⁷ NB. D'autres possibilités d'extension du Parc de la Deûle seront exploitées avant 2029. Parmi les projets les plus importants en termes de surface concernée on peut citer la Platière d'Emmerin ou le site de la Blanchisserie à Don Sainghin.

- **L'arc Nord**

Concernée par deux "hémicycles", l'arc Nord est une zone marquée par la présence de l'agriculture. Mais il possède également des particularités remarquables sur le plan environnemental : becques, prairies humides et bocagères, boisement... ; ainsi qu'en matière de patrimoine bâti (fermes...). Sa proximité avec des infrastructures de communication importantes et des zones densément peuplées induit une forte pression en termes d'urbanisation. L'Arc Nord présente déjà une offre intéressante en matière de loisirs, de promenade et de tourisme. **Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et de préserver sa qualité, le site nécessite d'être davantage aménagé, de s'assurer une meilleure maîtrise des offres existantes et de créer plus de lien entre elles.**

OBJECTIF 1.2. Favoriser l'accès public aux espaces naturels

Dans le cadre de sa politique de développement de l'usage des modes de déplacement doux, la MEL réalise sur son territoire un réseau de voies vertes visant à relier entre eux les espaces naturels et à permettre aux habitants de s'y rendre sans utiliser la voiture. En lien avec le réseau de pistes cyclables, une signalétique de rabattement est étudiée avec le pôle transport, afin d'interconnecter les réseaux entre eux. Ainsi, certains tronçons de voie verte ont vocation à répondre également à un usage de déplacement quotidien.

De la même manière, organiser et renforcer la desserte des espaces naturels par les transports en commun, dans des horaires compatibles avec leur fréquentation, est un enjeu majeur d'accessibilité pour tous. Par ailleurs, les sites des espaces naturels font partie du dossier Adap (Agenda d'Accessibilité Programmé) déposé par la MEL en préfecture.

1.2.1. Véloroutes et voies vertes : le renforcement du maillage

Le réseau de voies vertes a une double vocation : c'est un réseau qui favorise les déplacements doux et le renforcement des corridors écologiques et des milieux naturels connexes. Aussi, en fonction du foncier disponible, certains tronçons s'apparentent à des parcs linéaires. Ces voies sont réalisées en grande partie le long des canaux et sur les voies ferrées désaffectées. Elles participent à la fois au réseau national véloroute-voie verte et au réseau européen. Le niveau d'aménagement réalisé dépend beaucoup de la localisation des tronçons et de leur vocation. Ainsi, en milieu urbain, là où l'usage de déplacement quotidien est identifié, on privilégiera des matériaux plus durables et éventuellement de l'éclairage (à la charge des communes). Néanmoins, et afin de préserver la fonctionnalité écologique des voies vertes, une attention particulière est apportée à la compatibilité des aménagements et en particulier des dispositifs d'éclairage.



Voies vertes le long de la Lys

- **Voie verte du canal de Roubaix/Marque Urbaine (eurovélo 5)**

Cette voie verte qui longe la Marque Urbaine et le canal de Roubaix est en grande partie réalisée et signalisée. Il subsiste néanmoins des problématiques d'accessibilité et des tronçons où coexistent encore de manière non encadrée un usage motorisé et mode doux. En lien avec la voirie et dans le cadre des projets d'aménagement qui émergent le long du canal, des travaux de résorption de ces problèmes sont menés chaque année (exemple : rampe du Grand Cottignies à Wasquehal en 2016).

- **La voie verte de Seclin phase 2**

Cette voie verte a pour vocation de relier celle de la Deûle au pôle multimodal de la gare de Seclin. Un premier tronçon de 2,2 km a été réalisé entre celle-ci et le parc de la Ramie à l'extrémité du canal de Seclin. **Le deuxième tronçon, actuellement en phase de maîtrise d'œuvre, permettra de relier ce parc à la Deûle en empruntant le chemin rural dit « des captages ».** Cette réalisation tiendra compte de l'usage agricole préexistant sur ce chemin, car il a vocation à perdurer.

- **La voie verte de la Marque signalétique**

Partie intégrante de la voie verte du Paris-Roubaix, la voie verte de la Marque relie le lac du héron aux marais de Fretin. Là, elle se connecte avec le tronçon à l'étude par la communauté de communes de la Pévèle-Carembault. Longeant la Marque rurale, ce linéaire est maintenant continu. Il peut être jalonné dans le respect de la charte signalétique d'ores et déjà déployée sur le tronçon entre Hem et Roubaix. Cette signalétique directionnelle et réglementaire sera enrichie par de la signalétique informative.

- **La voie verte du Ferrain**

Cette future voie verte doit s'étendre sur 10 km sur les communes de Tourcoing, Mouvaux, Roncq et Halluin. Elle permettra de relier le Canal de Roubaix au Val de Lys et desservira les futurs Parcs du Mont du Ferrain et de l'Arc Nord. 300 000 riverains sont directement concernés par ce projet et pourront rejoindre en mode doux les parcs naturels existants ou à venir. Cette voie verte doit emprunter l'ancienne voie ferrée Halluin-Somain déclassée par l'Etat et acquise par l'EPF pour le compte de la MEL. **La mise en œuvre de ce projet permettra de préserver ce foncier remarquable, mais également de protéger et de valoriser le patrimoine associé au site.** L'étude pré-opérationnelle est maintenant terminée. Suite aux concertations menées avec les communes, l'EPF entamera en 2017 les travaux préliminaires et le projet entrera en phase de maîtrise d'œuvre.

- **La voie verte du Paris-Roubaix**

Reliant le lac du Héron au canal de Roubaix, ce linéaire de 8 km s'étire sur une ancienne voie ferrée. Il est d'ores et déjà réalisé sur 6 km. Le dernier tronçon entre l'avenue des sports de Roubaix et le canal de Roubaix est actuellement à l'étude, pour un lancement des travaux à la fin 2017.

- **La voie verte de la Deûle**

Utilisant le chemin de halage de la Deûle, cette voie verte fait partie de l'eurovélo 5 jusqu'à l'embouchure avec la Marque Urbaine. Sa réalisation est terminée entre Lille et Deûlémont. Entre Lille et le parc MOSAÏC, un tronçon d'un kilomètre sur Haubourdin est en cours de construction et la dernière discontinuité concernée par le périmètre d'intérêt général des produits Chimiques de Loos est à l'étude. Le dernier tronçon entre MOSAÏC et La Bassée reste à étudier.

- **La voie des facs**

Reliquat d'un projet d'infrastructure, cette voie permettrait de créer une transversale d'environ 10km en mode doux reliant le parc de la Deûle, les Périsieux, le golf de Lezennes et le stade Pierre Mauroy dans le Val de Marque. Environ 2,2 km sont d'ores et déjà propriété de la MEL (Faches Thumesnil, Ronchin, Lezennes), sur une largeur de 30 à 40m. Situé au cœur de lotissements denses, ce site en attente de projet depuis des années est déjà fréquenté par les riverains. A la demande des communes de Ronchin et Lezennes, une première opération de plantation a été réalisée en 2016. Une étude-pré-opérationnelle sera lancée en 2017.

- **La liaison intercommunale Hem/Willems**

Ce projet à l'étude consiste à renforcer le lien entre la base des Six Bonniers et le lac du Héron, en requalifiant le chemin rural existant et en rétablissant sa continuité. D'une longueur de 3,3 km, ce chemin rural, qui supporte pour partie un itinéraire du plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnées (PDIPR), permettrait de relier la base des Six Bonniers de Willems à la voie verte du Paris-Roubaix reliant le lac du Héron au canal de Roubaix. Cette liaison est actuellement inexistante en raison d'une discontinuité de 400 mètres entre deux chemins ruraux. **Sur ce projet se situant en zone à dominante humide et en partie en zone d'aléas faible du Plan de Prévention des Inondations de la Marque, une attention particulière sera donnée à la restauration des milieux traversés.**

- **La voie verte Deûle-Lys**

Dernier maillon à l'étude des voies vertes structurantes, ce linéaire permet de relier la Lys au parc de la Deûle. En partie sur le foncier d'une ancienne voie ferrée désaffectée, il a subi de nombreuses discontinuités. Une veille foncière permet de s'assurer de la viabilité du futur projet.

1.2.2. Améliorer l'accessibilité des sites

La demande sociale en matière d'espaces de loisirs de proximité est très forte. La saturation des équipements existants reflète l'insuffisance des structures dont est dotée la MEL pour répondre de façon satisfaisante à l'évolution de la demande et des pratiques.

Considérant l'accès à la nature pour ses habitants comme un élément consubstantiel de son attractivité résidentielle et économique, **la MEL souhaite favoriser la mise à disposition d'une gamme diversifiée d'espaces récréatifs. Pour être rempli, cet objectif nécessite de travailler à l'accessibilité des équipements.**

- **Développer l'accès en transports en commun**

En 2015, 93% des visiteurs de MOSAÏC s'y rendaient en voiture. Pourtant, 70% d'entre eux étaient des habitants de la métropole. Le site est desservi par une unique ligne de car, dont la desserte et les horaires sont peu visibles. En vélo, la continuité des aménagements depuis les pôles urbains n'est pas assurée et les itinéraires ne sont pas lisibles. A pieds, l'itinéraire n'est pas sécurisé depuis Santes. Au Musée de Plein Air, la problématique est similaire : le site n'est pas desservi par les transports en commun et très difficilement accessible à pieds ou en vélo.

Le développement de lignes de transport urbain et d'aménagements cyclables et piétons est très attendu par les visiteurs. Cette évolution est essentielle pour attirer davantage de touristes individuels dans ces sites, qui conservent un très fort potentiel de développement.



Transpole assure les transports en commun sur le territoire de la MEL

- **Favoriser l'accès de tous les publics (seniors, personnes en situation de handicap etc.)**

Pour favoriser l'accès de tous les publics et offrir un accueil de qualité aux personnes en situation de handicap, à l'image des initiatives déjà menées à MOSAÏC et au Musée de Plein Air, **l'ensemble des sites dits « fermés » pourrait s'engager dans une démarche de labellisation Tourisme et Handicap.** Côté espaces « ouverts », il serait souhaitable d'identifier et de cartographier l'ensemble des chemins de promenade accessibles à tous.

L'accessibilité des parcs est également entravée par des problèmes de stationnement. Au Musée de Plein Air en particulier, la création de nouveaux parkings est impérative pour faire face à la fréquentation croissante, notamment les jours de grands événements. Aux Prés du Hem, le retournement des entrées actuellement en cours va bientôt solutionner un problème similaire.



Villeneuve d'Ascq - voiturette électrique au Musée de Plein Air

OBJECTIF 1.3. Développer une stratégie fluvestre à l'échelle de la MEL

L'eau est longtemps restée cantonnée à un rôle technique, pour sa consommation domestique, agricole et industrielle et son utilisation comme vecteur de transport. Pour le reste, elle a longtemps été perçue comme une gêne. En témoignent l'assèchement de certains centres-villes pour des raisons sanitaires, l'image négative renvoyée par les friches industrielles et portuaires à proximité des canaux abandonnés ou encore les risques d'inondations.

Toutefois, le rapport à l'eau change peu à peu. La voie d'eau commence à être perçue comme un élément pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des territoires.

La redécouverte des voies d'eau, qui constituent une part importante de l'identité et du patrimoine de la métropole lilloise, offre une assise pour un développement plus vertueux. En effet, par leur mise en valeur, elles peuvent devenir des supports multifonctionnels mêlant habitat, activités économiques, tourisme, loisirs, lieux de sociabilité, régulation du cycle de l'eau, trame verte et bleue, biodiversité...

La Métropole, avec son important patrimoine fluvial, possède donc un atout considérable pour redonner un nouveau souffle à son territoire, renforcer son attractivité et diversifier ses usages.

Ainsi la valorisation de la voie d'eau, est l'un des axes forts arrêtés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les canaux, les rivières et aussi le réseau de becques constituent une « trame bleue » essentielle pour sa valeur environnementale et son rôle dans la qualité des espaces urbains qu'elle traverse.

Cette vision poursuit 7 objectifs :

- 1) S'inscrire dans un projet à l'échelle de l'Eurométropole pour offrir, à terme, un véritable **réseau de canaux navigables**, mais aussi **de ports de plaisance** structurant.
- 2) Devenir un outil du rayonnement et du développement de la métropole, par **sa contribution en matière d'image, de mise en valeur du patrimoine, de développement de l'activité** du tourisme fluvial et du tourisme urbain.
- 3) **Jouer un rôle exemplaire au plan écologique** : amélioration du traitement des eaux pluviales en retrouvant leur cheminement naturel, prévention des inondations, mais aussi d'amélioration de la biodiversité dans nos territoires afin d'atteindre le bon état écologique.
- 4) **Jouer un rôle exemplaire de traitement environnemental des pollutions** historiques et des friches grâce à la résorption.
- 5) **Repenser les espaces publics qui bordent les voies d'eau et qualifier l'espace urbain** par des quais, promenades, continuités vertes et connecter les territoires grâce à des navettes fluviales, qui pourront constituer l'un des nouveaux modes de transport de demain.
- 6) **Appréhender dans sa globalité le rapport entre l'eau et la ville**, dans un souci de cohérence et d'intégration entre les actuelles voies d'eau domaniales, la reconstitution des canaux historiques, et les cours d'eau non domaniaux (becques...) jouant un rôle d'intérêt communautaire (assainissement, valeur écologique, cadre de vie).
- 7) **Constituer un levier pour initier des démarches de requalification innovante** susceptibles, en particulier, d'être soutenues par nos partenaires (Etat, Région et Europe).

Sur le territoire de l'Eurométropole, la Trame Bleue s'appuie sur un riche réseau de voies d'eau majeure comme la Lys, la Deûle et l'Escaut ; tandis qu'à l'échelle de la MEL, la Marque urbaine, le Canal de Roubaix et leurs affluents viennent renforcer ce maillage.

L'ensemble de ces voies d'eau est doublé de chemins de halage qui dessinent une Trame Verte de plusieurs centaines de kilomètres, que piétons et cyclistes arpentent chaque année plus nombreux.

1.3.1. Conforter les politiques d'intervention de la MEL

Soucieuse d'une meilleure valorisation environnementale, touristique et urbaine de la voie d'eau, **la Métropole Européenne de Lille s'est engagée à considérer la voie d'eau comme un espace global**, faisant le lien entre les politiques communautaires d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie, de rayonnement du territoire, de gestion hydraulique et de valorisation écologique.

- **Participer à l'amélioration du fonctionnement hydraulique**

Lille Métropole se situe en sortie du bassin versant amont drainé par la Lys et la Deûle, alimentant la nappe phréatique et les cours d'eau. En plus de cette position et mis à part dans le sud, le sous-sol est également peu favorable à l'infiltration des eaux, ce qui renforce la vulnérabilité aux inondations. Enfin, la qualité des eaux est globalement médiocre. L'aménagement des voies d'eau secondaires est donc l'occasion de repositionner la métropole dans le cycle de l'eau, afin d'arriver au « bon état écologique des eaux » préconisé par le SDAGE, grâce à 2 enjeux hydrauliques :

- *La lutte contre les inondations*

Certains bras morts peuvent être utilisés comme volumes de stockage des eaux en période de crue, en les déconnectant du cours d'eau principal. Le secteur de la Branche de croix (3 km de long sur 15 mètres de large pour environ 3 ha), qui se situe en aval de l'une des seules zones inondables naturelles, est un terrain potentiel.

- *L'amélioration de la qualité des rejets*

La situation de certains bras morts représente une opportunité pour envisager une amélioration de la qualité des rejets. C'est le cas du bras de Bousbecque (12 km de long sur 30 mètres de large pour environ 38 Ha), situé en aval d'un bassin-versant à la fois urbain et agricole. Il reçoit un ensemble de rejets en surverse de réseau unitaire, et donc potentiellement chargés. **Leur traitement par phytoépuration, via une zone humide ou une lagune d'assainissement, permettrait de compléter les dépollutions classiques.**

- **Renforcer le développement de la Trame verte et bleue**

Trame verte et bleue étant indissociables, la majeure partie des projets développés dans le cadre de l'objectif 1.1 contribuent largement à la stratégie fluvestre. On peut citer en exemple le parc de la Deûle organisé autour de la Deûle et sur le périmètre des champs captants du Sud de Lille, le projet du parc de la Lys ou le réseau de voies vertes utilisant les chemins de halage.

- **Structurer et inciter le développement urbain en bord à voie d'eau**

L'extension de la ville a montré ses limites : gaspillage du foncier, problématiques de transport, perte de lien social, banalisation du cadre de vie... Force est de constater que le retournement de la ville sur l'eau apparaît comme une opportunité de freiner l'étalement urbain, tout en proposant un cadre de vie appréciable et en valorisant des territoires délaissés parfois proches du centre-ville.

En outre, le changement climatique amène à produire de nouveaux rapports entre ville et nature, via par exemple le concept de « ville humide » pour diminuer les pics de chaleur urbain. Au-delà des bénéfices d'image, le coût de la restauration et de l'entretien des bras d'eau secondaires pourrait être en partie couvert par une restitution à la collectivité de la plus-value apportée à ces territoires (celle-ci étant actuellement captée par les propriétaires fonciers et les opérateurs).

A l'échelle des voies d'eau concernées par la décentralisation, ce sont près de 475 hectares mutables et constructibles qui ont été identifiés le long de l'eau, soit environ 24,5 kilomètres linéaires de « Waterfront » envisageables sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le cœur d'agglomération et le Canal de Roubaix concentrent une grande part des possibilités de développement et de renouvellement de la ville. Le Nord et le Sud du territoire ne sont pas en reste et offrent plusieurs beaux sujets de développement urbain.

Les investissements envisagés sur les canaux devraient générer une valorisation foncière des terrains constructibles au bord de l'eau, et des retombées économiques et fiscales pour la Métropole.

1.3.2. Fixer l'activité sociale, économique et culturelle

Depuis que la Métropole a franchi le pas de la décentralisation, elle dispose de son propre domaine public fluvial, en parallèle de celui de l'Etat sur les canaux à grand gabarit (gérés par VNF).

Les enjeux et projets autour de la voie d'eau, aussi vertueux soient-ils, se heurtent souvent aux problèmes de gouvernance et de réglementation. Ceux-ci sont souvent liés aux problématiques de superpositions de gestion entre Voies Navigables de France (VNF) et les communes.

- **Créer un produit touristique "fluvestre" eurométropolitain**

Actuellement, la voie d'eau à grand gabarit est dominée par la vocation de transport fluvial, tandis que le réseau à petit gabarit présente des conditions plus propices à une vocation touristique, qui engendrerait des retombées pour l'économie locale. En ce qui concerne les bras délaissés, l'abandon de leur fonction de transport a produit des situations de récupération plus ou moins réussies.

L'objectif est de faire émerger une identité de territoire et un renforcement de son attractivité par la mise en place de boucles de navigation qui invitent à explorer l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans cette optique, 3 catégories de voies d'eau peuvent être recensées :

- ✓ Les **maillons indispensables** (canal de Roubaix) et les **itinéraires bis** (Bras de la Barre, Bras de Canteleu, Bras de Don)
- ✓ Les **compléments indispensables** (la Bassée, Bras des Prés du Hem, Bras de Tourcoing, Branche de Croix jusqu'à Wasquehal, Bras de Comines/Werwick-Sud, Bras de la Basse Deûle)
- ✓ Les **compléments par requalification de grande envergure** (Canal de Seclin, Bras d'Ercquinghem, Bras d'Haubourdin, Bras de la Basse Deûle)
- ✓ Les **délaissés hors réseau de navigation** (Branche de Croix au-delà de Wasquehal, Etang de la Justice, Bras du Sapin à Quesnoy/Deûlémont, Bras de Deûlémont, Bras de Warneton, Bras du Vert Digue, Bras de l'écluse de Comines, Wervick-« la Banane », Bras de Bousbecque, Bras Lys d'Houplines, Boucle d'Erquinghem)

Certains cours d'eau délaissés et autres délaissés pourraient permettre de fixer l'attractivité du tourisme fluvial, notamment :

- ✓ **L'accueil de bateaux résidentiels**
- ✓ **Un amarrage pour les bateaux de passage** qui leur permettrait de prolonger leur séjour
- ✓ **L'animation du plan d'eau** avec de l'événementiel créateur de dynamisme, et offrant des retombées pour l'économie locale et en terme d'image

En outre, l'utilisation des bras d'eau secondaires pour effectuer du transport fluvial de faible volume (par exemple des matériaux de chantier), permettant ainsi la desserte du fameux « dernier kilomètre », mérite d'être étudiée en lien direct avec les différentes entités portuaires à dominante économique.

On note enfin que si les équipements nautiques sur les secteurs de la Lys et de la Deûle aval sont plutôt satisfaisants, l'offre est en revanche très limitée et parsemée sur la moyenne Deûle (agglomération de Lille), comme sur la Deûle sud et la liaison Deûle-Escaut, d'où la nécessité de la compléter pour permettre des boucles de navigation.



Armentières – Port de plaisance des Prés du Hem

1.3.3. Créer ou consolider les infrastructures indispensables

Pour répondre au besoin lié à l'accueil et à l'offre en matière d'équipements de tourisme fluvial, la MEL doit pouvoir s'appuyer sur un patrimoine bâti et sur des infrastructures fonctionnelles, qui répondent à l'intégralité des besoins des plaisanciers et plus largement aux usagers des linéaires.

- **Développer une offre d'Accueil Nautique, au cœur de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai**

Pour répondre aux besoins recensés, la MEL a initié plusieurs actions :

- **Gare d'eau de Lille / Lomme**

Les études menées dans le cadre du développement de la valorisation des voies d'eau secondaires de la Métropole ont montré la nécessité de mettre en œuvre une stratégie touristique sur le sujet. **Le préalable identifié dans l'ensemble des études antérieures est la mise en œuvre d'un point d'accroche au niveau de la ville centre.**

Pour répondre au besoin d'équiper le centre de l'Agglomération, la MEL propose la mise en œuvre d'un port multi-sites sur la Gare d'eau de Lille et Lomme, qui permettrait :

- ✓ **Une offre conséquente d'amarrage** sur Lille (166 anneaux)
- ✓ **Une montée en charge progressive**
- ✓ **Une spécialisation des différents sites** proposés pour la plaisance

L'ensemble des équipements du port et ses abords est estimé à terme à 12 M€ HT.

Compte tenu des contraintes budgétaires, la Métropole Européenne de Lille a limité l'intervention, sur ce mandat, à la préfiguration d'une infrastructure portuaire sur la gare d'eau, estimée à 4,5M€HT.

Programme de la préfiguration portuaire :

- ✓ La démolition de la jetée béton actuelle,
- ✓ L'aménagement de la place Méo dans son ensemble, dont l'aménagement d'un ponton équipé pour une vingtaine de bateaux et la mise en œuvre des réseaux associés,
- ✓ L'aménagement des propriétés MEL sur Boschetti, permettant, de disposer d'un lieu de stockage sécurisé des bateaux à sec, d'une descente à l'eau et d'une aire de maintenance,
- ✓ La formalisation d'une seconde étape du port au niveau de la gare d'eau avec la création des services associés (capitainerie / poste de carburant...);
- ✓ La plantation des espaces en attente dans un objectif de phytoremédiation expérimental, et dans l'attente d'un aménagement à terme de ces emprises.

- **Sur la liaison Deûle-Escaut**

L'offre d'accueil nautique sur la liaison Deûle Escaut est encore balbutiante et incomplète au regard de la demande. Pour favoriser son développement sur la carte du tourisme fluvial eurométropolitain, la création d'une véritable halte nautique est indispensable. C'est aussi un préalable nécessaire pour envisager la pérennisation des investissements réalisés.

Cet aménagement devra inclure des pontons sécurisés, la distribution de fluides et la gestion des déchets. Estimé entre 100 à 200 K€ selon le niveau d'équipement, il permettra aux bateaux de passage d'accoster au moins une nuit sur le canal.

Sur le secteur de la liaison Deûle Escaut, les secteurs pertinents pour développer une offre de ce type seraient en premier lieu l'Union à Roubaix Tourcoing, qui fait figure de centre névralgique du canal. La branche de Tourcoing et le Sartel à Wattrelos constituent deux autres pistes à étudier.

- **Elaborer le plan pluriannuel de gestion des ouvrages: digues, écluses, berges**

La liaison Deûle Escaut, comme le reste des voies décentralisables représentent un riche patrimoine (digués, écluses, ponts) centenaires au fonctionnement complexe et à la maintenance spécifique.

Pour que ces canaux puissent assurer efficacement leur fonction hydraulique, une planification à long terme de l'entretien de l'ensemble des ouvrages est indispensable.

- **Favoriser les synergies entre les acteurs de la voie d'eau, les ports et navettes fluviales**

L'activité fluviale implique beaucoup d'acteurs publics ou privés. **Pour un développement concerté et partagé de la Voie d'eau, il est indispensable que tous ces acteurs se rencontrent, et travaillent ensemble à l'élaboration d'une programmation commune des aménagements et des services proposés aux usagers.** Il s'agira ensuite de décliner ce plan en programme homogène d'investissements, à l'image du contrat de Canal instauré par la Région.

Pour la liaison Deûle-Escaut, les partenaires à impliquer seraient, par exemple, les Voies Navigables de France, le Service Public Wallon, les Offices de Tourisme, musées et associations ludiques et sportives des communes traversées par la Voie d'eau.



Roubaix-Bief du Nouveau monde

- **Restaurer le patrimoine bâti**

Le patrimoine du canal Deûle-Escaut est riche de nombreuses maisons éclusières et pontières aujourd'hui déclassées. Ces maisons situées bord à canal se trouvent en des points stratégiques du

linéaire. Ce sont des lieux de passage importants, puisque les usagers des routes et ceux des berges s’y croisent en permanence. A l’instar de ce qui a été fait côté belge avec la maison du canal à Estaimpuis, **il conviendra d’en réhabiliter certaines pour héberger de l’activité économique, artistique, culturelle ou festive à proximité immédiate de la voie d’eau.**

Plusieurs maisons disponibles et attractives sont déjà identifiées par la MEL : maison éclusière de l’Union à Roubaix Tourcoing, maison Pontière du Blanc-Seau à Tourcoing, maison éclusière du galon d’eau à Roubaix, maison éclusière du Cottigny à Wasquehal. Concernant la maison du Galon d’Eau, un projet est à l’étude. Il est porté par un collectif d’habitants investis dans une opération de mécénat à travers le programme « Nouveaux Commanditaires » de la Fondation de France.

L’Usine Elévatoire de Lille fait partie du patrimoine de la MEL depuis sa prise de compétence sur le Canal de Roubaix. En lien avec son positionnement stratégique au coeur du Vieux Lille, La MEL a travaillé avec la ville de Lille sur le profilage d’un cahier des charges en vue d’une cession éventuelle à des opérateurs privés. A ce jour, aucun engagement n’a été acté.

Pour ce qui concerne le patrimoine des autres voies d’eau, un diagnostic devra être établi en lien avec les expérimentations et prises de compétence qui seront réalisées au fil du temps.



Wasquehal – Maison éclusière du Plomeux

- **Renforcer l’offre de loisirs nautiques et halieutiques**

Pour une voie d’eau vivante et investie par ses usagers, il conviendra aussi d’en promouvoir les usages sportifs et récréatifs. Cette ambition se traduira via un appui aux initiatives locales publiques et privées : clubs de canoë, kayak, paddle board, loueurs de barques et de pédalos, pêcheurs etc.

Par ailleurs, la présente stratégie entend développer l’offre de transport à passagers, aussi bien du type croisière que comme mode de déplacement urbain alternatif. Ce développement se fera par deux biais : d’une part, celui du renforcement de la flotte de la MEL et d’autre part, celui du soutien aux initiatives privées similaires.



Quesnoy – Canoë sur la Deûle

- **Favoriser les rencontres entre les gens de l'eau et ceux de la terre**



Roubaix – Rencontre insolite au Bief du Nouveau Monde

La voie d'eau est un espace partagé, un véritable lien entre les gens de l'eau et ceux de la terre. **Pour la faire vivre, pour que ses usagers et ses riverains s'en saisissent, s'identifient à elle et en fassent un véritable espace commun, il conviendra de multiplier les occasions de rencontre.** Dans la continuité des événements culturels qui existent déjà et rencontrent toujours un grand succès autour du canal, il conviendra d'imaginer et d'organiser des animations et des temps forts réguliers. L'ensemble des partenaires

et acteurs du canal sera associée à la réflexion sur ce thème.

OBJECTIF 1.4. Inscrire la trame verte et bleue métropolitaine à l'échelle régionale et transfrontalière

1.4.1. Inscrire le projet métropolitain dans l'Eurométropole

En tant que véritable réseau transfrontalier et transversal, la Trame Bleue se trouve depuis plusieurs années au centre des réflexions prospectives de l'Eurométropole. **Piloté par le groupe de travail Atelier Espace Bleu regroupant les 14 partenaires de l'Eurométropole, la démarche a pour objectif l'émergence d'une culture commune autour de l'eau, via le développement d'actions concrètes sur l'ensemble des communes du territoire.** Une fête de l'eau valorisant ce projet et permettant une appropriation par les habitants est également à l'étude.

Via ses projets transfrontaliers, la MEL a des habitudes de travail de longue date avec ses voisins belges. La mise en musique par l'Eurométropole permet une capitalisation d'expériences et une valorisation des projets développés par notre établissement.

1.4.2. Coopérer avec les territoires voisins : une nécessité pour assurer une cohérence territoriale

La stratégie Trame Verte et Bleue du territoire s'inscrit dans une cohérence territoriale à l'échelle régionale. Aussi, la participation de la MEL aux groupes de travail organisés par la Région autour de ce thème permet à la fois d'avoir un échange d'expériences avec les autres collectivités et également d'inscrire le projet métropolitain dans la dynamique régionale.

Un travail plus fin avec nos voisins immédiats afin d'organiser la cohérence des projets est également organisé. On peut citer par exemple les échanges autour de la voie verte du Paris-Roubaix avec la communauté de communes de la Pévèle-Carembault ou encore l'extension du parc de la Deûle avec la communauté de communes de la Haute-Deûle.

OBJECTIF 1.5. Renforcer l'action de la Métropole dans la trame verte et bleue urbaine

Avec la politique Espace Naturel Métropolitain, la MEL développe une trame structurante et connectée d'espaces de loisirs et de nature. Ce programme de développement permettra de mettre un ENM à moins de 20 minutes de chaque métropolitain s'y rendant à pied, à vélo ou en transports en commun. Cette armature verte pourra être complétée, en milieu urbain dense, par la reprise et le développement de grands parcs urbains d'intérêt métropolitain.

Ces espaces de respiration devront répondre à différents critères définis dans la délibération du 20 novembre 2000 relative aux modalités de mise en œuvre de la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » soit :

- l'usage métropolitain ;
- un intérêt écologique et paysager traduit dans les documents stratégiques de planification (SCoT, PLU) ;
- superficie (appartenant à un projet supérieur à 12 hectares) et localisation (aspect intercommunal).

Les éventuelles demandes de métropolisation de grands parcs urbains communaux fortement fréquentés répondant à ces critères seront étudiées au cas par cas dans les conditions définies par la CLECT afin d'assurer une neutralité financière pour la MEL au moment du transfert. Elles feront l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.

Axe 2. ANIMER : Mettre en valeur les espaces naturels métropolitains

OBJECTIF 2.1. Vers une valorisation touristique durable des espaces naturels métropolitains

L'activité touristique doit se construire en prenant appui sur les milieux naturels remarquables, et les mieux préservés. En outre, la pérennité de ce patrimoine et sa transmission aux générations futures représentent un enjeu majeur de préservation de la biodiversité.

Le tourisme de nature doit dépasser le caractère éducatif, et aller au-delà de la découverte des milieux naturels. Il doit reposer sur des concepts innovants et renouvelés pour toucher un large public. Il doit intégrer les attentes des passionnés de nature, mais aussi et surtout celles des autres catégories de clientèle, moins ou pas du tout initiés.

Les prestations offertes doivent être conçues davantage comme une participation (à un partage d'expérience, une découverte....) et non réduites à la consommation d'un service.

2.1.1. Développer l'existant, réinventer, se renouveler : des nouveautés dans les parcs

Pour renouveler l'intérêt des visiteurs des parcs à entrée payante et des Relais Nature, mais aussi pour satisfaire les usagers des espaces « ouverts », la MEL doit enrichir l'offre existante en proposant de nouveaux services adaptés à l'évolution de la demande.

- **MOSAÏC : un rythme de création de nouveaux jardins et de restaurations à préserver**



Le Loukoum Jardin, inauguré en 2011

A MOSAÏC, un rythme régulier de conception de nouveaux jardins et de restauration des jardins existants doit être trouvé. Une fréquence d'une rénovation tous les ans et d'une création tous les 4 ans est à rechercher. Le prochain à voir le jour sera le jardin germanique. Une concertation avec de nombreux partenaires, a été menée en 2013 et a abouti à la rédaction d'un cahier des charges.

- **Musée de Plein Air : des projets de reconstruction ambitieux**

Au Musée de Plein Air, l'association Monique Teneur doit reconstruire trois nouveaux bâtiments : le moulin à vent de Vaudricourt, la chaumière d'Herbinghem et la grange de Quaedypre. Pour répondre à une demande croissante de son public, le Musée enrichira également sa collection de jeux traditionnels flamands et retravaillera la présentation de ses animaux.



L'étable d'Aumale, inaugurée en 2013



Rouge Flamande au Musée de Plein Air

- **Les Prés du Hem : des animations permanentes confortées, une école de voile renforcée, de grandes nouveautés autour de l'eau**

Les Prés du Hem souhaitent engager une réflexion sur le renouvellement de leur offre d'animations permanentes. A l'horizon 2020, il conviendra d'avoir amélioré et renouvelé les éléments forts du site, à savoir les plaines de jeux, l'espace minigolf, la « Boîtajeux », le circuit des Vanupieds...

De par son lac imposant, son école de voile et l'existence de sa plage artificielle, le site est aussi le lieu idéal pour développer davantage des activités de loisirs liées à l'eau. L'enjeu est capital pour l'évolution de ce parc, car sa fréquentation est largement conditionnée par deux points : la météo et la qualité de l'eau. Par conséquent, il est proposé de développer un lieu de baignade alternatif : une piscine naturelle ou une aire de jeux aquatiques (estimée à 100 000€).



Le parcours des vanupieds



La plage et sa baignade

- **Relais Nature du Parc de la Deûle : des nouveautés entre nature, culture et agriculture**

Le Relais Nature du Parc de la Deûle ambitionne de travailler en particularité autour de l'animation agricole, mais aussi au développement d'activités autonomes et participatives qui permettront de diversifier l'offre sans mobiliser beaucoup de personnel. Enfin, et face au succès rencontré par les récents événements de ce type, le site multipliera les rendez-vous associant nature et culture.

De petits aménagements, qui aideront à « fixer » le public sur place pour un laps de temps plus long (espace détente, aires de pique-nique etc.), sont également souhaitables.



Atelier artistique en plein air, au Relais du Parc de la Deûle

- **Des pôles d'attraction à imaginer ou à repenser dans les sites ouverts**

Pour drainer davantage de public et mieux répondre aux attentes des métropolitains, **les espaces naturels ouverts doivent, entre autres, proposer davantage de services.** Il s'agira tout d'abord de

mieux répondre aux besoins primaires des promeneurs, en offrant plus de sanitaires, de zones de pique-nique, de barbecues ou en proposant de la petite restauration ambulante.

Le second enjeu sera d'offrir plus d'occasions de se divertir en famille, en créant et en rénovant des aires de jeux, et en imaginant des sites de plein air dédiés aux pratiques culturelles (théâtre vert ou kiosque à musique). Ces sites faciliteraient l'organisation d'animations avec les acteurs culturels.

2.1.2. Encourager la mutualisation, soutenir l'expérimentation et la mise en place de produits innovants en matière de tourisme de nature

- **Nouer des partenariats avec les acteurs naturalistes, culturels et sportifs, afin de parvenir à une offre d'animation innovante**

Pour continuer à proposer un programme d'animations innovant et inventif, le service Espaces Naturels souhaite **travailler main dans la main avec les acteurs culturels, naturalistes et sportifs, tout en recherchant des synergies avec les autres services de la MEL et les projets qu'ils portent**. Seront ainsi mises en place des balades musicales avec l'Aéronef, des événements avec le festival de l'Entorse, des visites autour de l'évolution architecturale liant Maison de l'Habitat Durable et Musée de Plein Air, des parcours « éco gestes » avec le service eau et résidus urbains etc.

- **Mutualiser pour améliorer la lisibilité de l'offre d'animations dans la Métropole**

Des sites naturels gérés par le Département du Nord ou les Espaces Naturels Régionaux se situent à proximité immédiate des Espaces Naturels de la MEL. Le Conseil Départemental organise également des animations et édite son propre programme. Pour poursuivre le développement de l'offre d'animations, une concertation avec ces partenaires est souhaitable.

2.1.3. Diversifier l'accueil des groupes, toucher de nouvelles clientèles

- **Améliorer les services aux entreprises, et se rendre davantage visibles de cette clientèle**

Avec 2733 manifestations de type congrès ou séminaires accueillis entre avril et octobre 2015 (soit la période d'ouverture des parcs et relais nature), la métropole lilloise se positionne comme la première destination de tourisme d'affaires de la région Hauts-de-France. De plus, tous les sites correspondent aux attentes des organisateurs de ce type d'événements : des salles de réunions, des possibilités de restauration et une capacité d'accueil supérieure ou égale à 50 personnes. **Pour diversifier le public « groupes » dans les parcs, les entreprises constituent donc une cible à la fois intéressante et très peu exploitée jusqu'à présent.**

Pour y parvenir, il conviendra d'améliorer l'accès aux services en proposant wifi et matériel de réunion. L'offre de prestations proposées devra aussi évoluer, et inclure des produits complets alliant temps de travail et activités de loisirs visant à développer la cohésion d'équipe (*incentive*).

Enfin, il conviendra de participer à un maximum de salons professionnels de qualité, qui permettront aussi de capter de nouveaux clients pour la billetterie en prévente.

- **Nouer des partenariats avec les universités pour faire venir les étudiants**

Le public étudiant est très important dans la Métropole mais fréquente très peu les Espaces Naturels de la MEL. La responsabilité incombe sans doute, pour une large part, à une accessibilité trop limitée

en transports en commun. Ce problème pourrait se contourner en les « traitant » comme un public groupe. Il s'agira, par exemple, de nouer des partenariats avec les instituts d'études supérieures en les incluant dans nos projets, ou de mettre à disposition nos sites pour leurs propres travaux.

- **Améliorer les dispositifs et les équipements d'accueil groupes existants**

Au Musée de Plein Air, la construction d'un bâtiment d'accueil moderne permettrait de proposer des services recherchés par les groupes, comme une salle de conférences avec vidéo projecteur. A MOSAÏC, l'acquisition de la ferme du Château va permettre d'y installer l'ensemble des locaux et équipements techniques du parc. L'espace libéré dans les emprises actuelles des bâtiments permettra, entre autres, de repenser et d'améliorer les conditions d'accueil des groupes.

Plus généralement, toutes les salles dédiées à l'accueil des groupes devront être équipées en wifi. Chaque parc ou équipement proposera des vestiaires en nombre suffisant, ainsi qu'une consigne ou des chariots leur permettant de transporter facilement leur matériel.



Accueil groupes au Musée de Plein Air

2.1.4. Les boutiques : développer une offre de produits porteurs de sens.

Le développement de boutiques répond à une demande du public des Relais Nature et des trois parcs. **Ce nouveau service supposera de développer des gammes de produits spécifiques à chacun des lieux concernés, afin que la boutique devienne un prolongement de l'expérience de l'utilisateur et ne soit pas vécue comme une froide occasion de faire des bénéfices.** La boutique du Musée de Plein Air proposera, par exemple, des créations des artisans et une bibliothèque sur l'artisanat ou l'architecture rurale. A MOSAÏC, on trouvera graines et matériel de jardinage, jeux musicaux en bois ou manuels de jardinage. Les boutiques des Relais Nature proposeront quant à elles guides naturalistes, nichoirs, hôtels à insectes, jumelles et autres couteaux suisses...

Des éditions propres à la MEL pourraient être commercialisées via les boutiques. Forte de l'expertise des agents en matière de gestion et d'aménagement d'espaces naturels, la collectivité pourrait éditer de petits livrets sur différents sujets : aménager son jardin au naturel, créer un potager écologique, composter, reconnaître les oiseaux de la métropole ou les feuilles des arbres de la région etc.

OBJECTIF 2.2. Eduquer à l'environnement et à la biodiversité

L'animation prolonge et enrichit visites et promenades, elle ajoute de l'actif au contemplatif et en cela, attache davantage l'utilisateur aux espaces naturels qui l'environnent. C'est également un

excellent moyen de le sensibiliser aux enjeux de leur préservation. Qu'il s'agisse d'animation naturaliste ou culturelle, la résultante est la même et les deux dimensions se complètent : la culture est un excellent moyen de véhiculer des messages naturalistes et... la nature a toujours inspiré les artistes.

Dans un objectif d'éducation à l'environnement et à la biodiversité, la MEL entend développer son offre d'animations à destination des familles en premier lieu, des enfants (futurs ambassadeurs de notre Métropole et de notre mobilisation pour l'environnement), des sportifs et enfin de tous les usagers désirant profiter des espaces de nature de la Métropole.

La MEL se saisira de cette offre d'animation pour accompagner l'évolution réglementaire en matière d'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires s'imposant aux collectivités au 1^{er} janvier 2017. Cette interdiction ayant ultérieurement vocation à s'appliquer aux particuliers, les partenariats noués avec les acteurs locaux permettront de développer une offre d'animation complémentaire – et en proximité – à celles des communes en matière de jardinage naturel, production biologique, compostage... Des outils de communication seront élaborés et diffusés par la MEL et les communes, afin de convaincre les habitants d'agir à la fois pour leur environnement et la qualité de l'eau et de l'air.

2.2.1. Renforcer notre offre à destination des familles

- **Poursuivre et développer l'offre d'animations de l'Agenda de l'Explorateur**



Sortie Nature de l'Agenda de l'explorateur

Pour développer son offre d'animations de l'Agenda de l'Explorateur, la MEL entend s'appuyer sur le tissu associatif métropolitain. Pour ce faire, elle lancera chaque année trois appels à projets : l'appel à projets « nature », l'appel à projets culturels et enfin l'appel à projet « exposition artistique ». Autour d'une thématique annuelle, les associations candidates seront invitées à proposer des animations naturalistes, culturelles ou une installation qui sera exposée à MOSAÏC pendant toute la saison. L'ensemble des propositions retenues viendront enrichir le programme annuel d'animations.

- **Développer des parcours et des supports favorisant l'autonomie**

Après quelques expériences « test » particulièrement fructueuses et afin de diversifier son offre à moindre coût, la MEL souhaite développer des parcours découverte réalisables en autonomie. Très prisés des familles, ces dispositifs légers et ludiques pourraient aussi être proposés comme offre complémentaire pour les scolaires. S'il s'agissait jusqu'à présent de brochures papier, ces parcours pourraient désormais prendre la forme d'applications smartphones. Le support numérique permettrait en effet de connecter les balades les unes aux autres, de mutualiser les contenus et de s'inscrire dans une dynamique de territoire connecté.

Dans la même veine, des « sac à dos nature » seront mis à disposition des familles par les Relais Nature. Consacrés à une thématique spécifique et locale, chacun contiendrait une fiche pratique et du matériel dédié (ex. jumelles, loupe, guide etc.).

2.2.2. Développer une offre *nature* spécifiquement destinée au public scolaire

- **Développer une offre pédagogique d'animations nature encadrées et « mobiles »**

Il est proposé de mettre en place une offre annuelle d'animations *nature* encadrées à destination des scolaires. **Chacune des animations proposées seront transposables sur différents sites, afin de permettre aux enseignants métropolitains de trouver une offre qui leur convienne aussi bien pédagogiquement que géographiquement.** Plusieurs thématiques seront développées et pourront être adaptées à chaque niveau scolaire : la mare, les oiseaux, les arbres, les insectes, la vie du sol...

Le développement de cette offre scolaire visera à compenser dans une certaine mesure le déficit de lien à la nature des enfants scolarisés au sein de la MEL.

- **Développer une offre de supports permettant une approche de la nature en autonomie**

Le développement d'outils favorisant la découverte de la nature en autonomie est un axe important de la nouvelle stratégie. Dans le cas présent, il s'agira de mettre à la disposition de l'enseignant un *package* qui lui permettra d'organiser seul une sortie nature avec sa classe. Pour ce faire, il est proposé de mettre en place des malles pédagogiques⁸, incluant les éléments suivants : fiche descriptive du déroulement de l'animation, matériel pédagogique, idées de jeux et d'ateliers, bibliographie, plans et cartes des espaces visités etc. Des séances de formation destinées aux enseignants pourraient être proposées par le service, pour leur apprendre à utiliser l'outil.

- **Identifier les services MEL proposant des supports et des contenus pédagogiques aux enseignants pour réfléchir à la mise en place d'outils communs**

Aujourd'hui, l'offre pédagogique est multiple au sein de la MEL : plusieurs services s'adressent aux scolaires. Il pourrait être intéressant de mettre en place des projets communs à plusieurs services lorsque la finalité est partagée : mettre en place des outils pédagogiques répondant aux enjeux de la biodiversité et du développement durable. C'est par exemple le cas des animations mises en place sur le site de la Platière d'Emmerin par la direction de l'eau.

2.2.3. Améliorer l'accueil des sportifs, les sensibiliser aux enjeux de l'environnement et du respect de la biodiversité

Les Espaces Naturels Métropolitains sont de formidables terrains de jeux pour les sportifs. Dans le même temps, le service ENM gère plusieurs équipements à vocation sportive comme l'école de Voile des Prés du Hem ou la base de loisirs des 6 Bonniers à Willems. La MEL est également propriétaire de plusieurs centres équestres, dont celui du parc urbain à Villeneuve d'Ascq.

La présente stratégie ambitieuse, avec l'appui du service des sports de la MEL, de mieux prendre en compte et de mieux valoriser les connexions existantes entre sports et nature dans la

⁸ Une malle pédagogique, c'est quoi ? C'est un outil qui permet à un enseignant, un animateur, un éducateur... de disposer du matériel nécessaire pour mettre en place une animation au sein de l'école et/ou sur un espace naturel de son choix.

métropole. Pour ce faire, elle propose la conception et la mise en œuvre d'un plan de développement spécifique sur le sujet. Si la réflexion débute, quelques pistes de travail sont d'ores et déjà envisagées.

- **Mettre en place une charte des bonnes pratiques de l'éco-sportif**



Villeneuve d'Ascq - Un cross au Parc urbain

Depuis plusieurs années, les événements sportifs (cross, trails, raids...) et autres se multiplient sur les sites ouverts gérés par la MEL. Parallèlement, est constatée une hausse sensible du nombre de participants à ces épreuves. Ces pratiques qui témoignent de l'air du temps doivent être accueillies dans les espaces naturels. Toutefois, elles posent souvent au gestionnaire des problèmes de dégradations diverses. Les risques d'altération des sites, de la faune et de la flore sont multipliés, en particulier quand les organisateurs souhaitent des parcours hors des chemins.

C'est pourquoi une charte des bonnes pratiques respectueuses de la biodiversité sera mise au point et systématiquement signée par les organisateurs de manifestations éco-sportives se déroulant sur les territoires naturels de la MEL. Par ailleurs, et pour que tout un chacun se sente concerné, la teneur de cette charte sera communiquée à tous les participants à ces manifestations.

- **Améliorer l'accueil des sportifs sur les sites ouverts**

Pouvoir pratiquer un sport en plein air, dans de bonnes conditions, fait partie des attentes des métropolitains concernant leurs espaces de nature. **La MEL souhaite améliorer les conditions d'accueil des sportifs, quelles que soient leurs pratiques, quel que soit leur niveau, en proposant de nouveaux chemins, de nouveaux services et de nouvelles installations.** Ces nouveautés devront pouvoir les satisfaire tout en conservant le souci de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel.

Pour y parvenir, il conviendra par exemple de mettre en valeur des circuits de chemins dit « secondaires », peu aménagés, qui répondent aux besoins des sports de nature (type trail, VTT...) Des parcours santé ou des zones « fitness » pourront aussi être mis en place afin de concentrer les publics et d'inciter à la pratique du sport sur les sites. Enfin, et pour valoriser l'existant, il conviendra de mieux valoriser le réseau de cheminements randonnée via une signalétique et des outils cartographiques adaptés.

- **Revaloriser et développer les équipements ENM à vocation ou à fort potentiel sportif**

Jouissant d'une excellente réputation et connue des initiés, **l'école de voile des Prés du Hem doit développer sa notoriété à l'échelle métropolitaine et conquérir de nouveaux publics.** Pour y parvenir, elle pourra notamment s'appuyer sur le savoir-faire du service des sports de la MEL. Il s'agira entre autres d'élargir l'offre de services proposés : séminaires, cours de fitness paddle, développement de l'activité de location de matériel, stages pour adultes ou encore handivoile sont autant de pistes envisagées.

2.2.4. Prendre appui sur les Relais Nature, véritables « ambassadeurs locaux » de la MEL en matière de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité

- **Proposer des programmes diversifiés pour toucher une diversité de publics**

En s'appuyant sur leur ancrage local et leurs liens directs avec le terrain, les Relais Nature contribuent à diffuser des connaissances naturalistes de proximité aux métropolitains. Cet apport se décline sous diverses formes : échanges avec les animateurs, expositions, circuits d'interprétation, achat d'ouvrages naturalistes, participation à des animations nature.

Cette diversité de l'offre se base sur un constat empirique : plus le panel d'offres est large, plus les Relais Nature ont une portée sur des publics diversifiés. **C'est pour cela que les Relais Nature poursuivront la diversification de leur offre, en proposant des prestations gratuites** (prêt de *sac à dos nature*, consultation d'ouvrages, marchés circuits courts, adhésion à des événements nationaux type *Fête de la Nature* etc.), **payantes** (stages, formations, animation avec un prestataire etc.) ; purement naturalistes (balades thématiques) **et alliant nature et culture** (balades contées, musicales etc.)



Deux animations entre nature et culture, au Relais Nature du Parc de la Deûle : à gauche, la Fête de la Nature (ateliers artistico-naturalistes), à droite, la Nuit au Relais (spectacle nocturne en plein air)

- **Des ouvertures hors-saison, pour saisir plus d'opportunités et fidéliser dans le temps**

Les Relais Nature n'ouvrent leurs portes qu'entre avril et octobre au maximum. **Il est envisageable de proposer ponctuellement des sorties nature hors période d'ouverture.** Ceci permettrait de participer aux grands événements nationaux et internationaux qui ont lieu de novembre à mars, et de proposer au public une découverte de la nature en période automnale et hivernale.

2.2.5. Irriguer le territoire en proposant une offre d'animations nature *mobiles*

Toutes les communes de la MEL ne sont pas desservies par les Espaces Naturels Métropolitains, ni par les voies vertes qui maillent le territoire. La présente stratégie souhaite proposer aux communes de compenser ce déséquilibre géographique via l'animation. A cet effet, **un catalogue de prestations mobiles, payantes et transposables sur n'importe quel espace vert municipal sera proposé à l'ensemble des communes.** Pour pouvoir satisfaire un maximum de besoins, le panel d'animations envisagé se scinderait en deux grandes catégories : les **balades naturalistes**, qui nécessitent de se dérouler sur un site à valeur écologique suffisante ; et les « **ateliers nature** », qui pourront avoir lieu dans un petit jardin public ou même, pourquoi pas, en salle.

2.2.6. Créer des ponts entre l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté

- **Un appel à projets citoyens, pour impliquer les métropolitains dans la valorisation de leurs Espaces Naturels**

En complément des appels à projets culture et animation déjà lancés par le service Espaces Naturels Métropolitains (ENM) auprès des associations et acteurs organisés, il est proposé de lancer **un appel à projets auprès des habitants de la métropole qui souhaiteraient proposer une initiative à dimension citoyenne dans un espace de nature métropolitain**. La finalité : une mise en œuvre par les porteurs de projets avec l'accompagnement du service ENM. Ces projets contribueront à l'animation des espaces naturels métropolitains dans une dimension citoyenne et participative.

Pour ce faire, la MEL proposerait dans certains de ses espaces naturels, des zones « vierges », supports et cadres à l'initiative citoyenne (ex : murs/salle dans un relais nature, 100 m linéaires sur un bord de berge, 500 m² dans un parc...)

Les initiatives/projets proposés devront promouvoir l'éducation à la citoyenneté en lien avec la nature, l'environnement, l'éco-citoyenneté dans un espace de nature métropolitain.

Ils devront répondre à des critères, qu'il conviendra de formaliser dans un cahier des charges : le projet devra être porté par des citoyens (ou un collectif de citoyens) pour le grand public, il favorisera la participation active des citoyens tout au long du projet ; il sera ancré dans la thématique de l'espace dédié géré par le service ENM.

Un certain nombre de projets seront sélectionnés par un jury, composé d'agents du service ENM et de citoyens, en fonction de leur faisabilité technique et de la réponse aux objectifs du cahier des charges.

Ils seront ensuite soumis au vote des habitants via le web. Enfin, les projets ayant reçu le plus de votes seront sélectionnés pour être mis en œuvre par les porteurs de projet et le service ENM.

La Direction Relations avec les usagers et citoyenneté accompagnera le service ENM dans la rédaction du cahier des charges, la communication de l'appel à projets via les outils de la participation citoyenne numérique et ce jusqu'à la sélection et au vote final des projets.

- **Des animations autour du développement durable et de l'éco-citoyenneté, en partenariat avec d'autres directions de la MEL**

En parallèle, d'autres directions de la MEL proposent des animations sur des thématiques proches et/ou complémentaires de celles portées par les Espaces naturels métropolitains. C'est le cas du service du développement durable et de la transition énergétique. Ce service, en collaboration avec la Direction de l'habitat, construit actuellement une programmation sous forme de parcours comprenant plusieurs animations. Plusieurs axes de travail en commun peuvent être envisagés :

- ✓ Ces animations devraient se dérouler dans différentes communes afin de couvrir l'ensemble du territoire. **Certains équipements des ENM pourraient être identifiés comme des lieux ressources pour les accueillir.**
- ✓ L'un de ces parcours, dédié aux éco-gestes et à *l'habiter durable*, doit permettre aux habitants d'acquérir des savoir-faire pour modifier leurs comportements dans le logement, en faveur de gestes plus durables. **Des ateliers animés par les ENM pourraient être intégrés à la programmation *habitat durable* :** formations sur le jardinage, les peintures naturelles,

l'isolation à la chaux, la coupe des arbres chez soi... Cet échange leur confèrera une visibilité auprès d'un nouveau public et un autre éclairage sous l'angle de l'habitat.

- ✓ Le réseau « habitat durable » de la MEL comprend également la Maison de l'Habitat Durable (MHD), équipement de conseils et d'exposition. Elle propose déjà des ateliers pratiques sur le bricolage, la rénovation et les éco-gestes. Elle dispose d'un espace d'exposition dédié à la nature en ville : plantations en terrasse, toitures végétalisées, nichoirs à oiseaux. **La MHD pourrait servir de support aux animateurs ENM.**
- ✓ Le réseau comprend 11 conseillers info-énergie sur le territoire. Des interventions de ces spécialistes de l'énergie sont envisageables dans certaines animations relatives à leur champ de compétence (ex. visite du bâtiment HQE du relais nature de Santes).
- ✓ Le service du développement durable et de la transition énergétique organise aussi trois défis thématiques : *familles à énergie positive, zéro gaspillage et mobilité*. Ces trois défis, qui visent à modifier le comportement des familles, comprennent des ateliers pratiques au cours desquels les habitants se forment aux bons gestes. **Des liens avec les défis, et notamment les ateliers, peuvent être envisagés.**
- ✓ Enfin, le service du développement durable et de la transition énergétique porte un appel à projets nommé *Mets la transition dans ton quartier* qui finance des actions liées à la biodiversité. Dès 2017, le service ENM s'est engagé dans celui-ci en finançant deux projets à hauteur de 12000€ au total. Portée par le GON, « famille à biodiversité positive » est une action écocitoyenne localisée sur la ville de Roncq, qui propose à la population de s'engager sur des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Avec « Tisse ta trame verte », l'association Imagine contribuera quant à elle au développement de la Trame Verte et Bleue sur le secteur très urbanisé de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos.

OBJECTIF 2.3. Soutenir et valoriser une activité agricole favorable à la biodiversité

« Le caractère périurbain de notre métropole crée des interfaces quotidiennes entre les exploitants du territoire et les autres citoyens. Ces interfaces sont de nature très diverses, souvent positives (paysage, achats de produits frais locaux, accueil à la ferme...), parfois négatives (partage des voiries, les incivilités aux champs...). Par ailleurs certains des services rendus par l'agriculture à notre territoire et à nos espaces naturels, comme leur participation à la protection des ressources en eau ou leur contribution à la préservation des paysages, sont largement méconnus. Ces initiatives méritent d'être soutenues et valorisées. »⁹

Pour ce faire une multitude d'actions peuvent être menées dans et autour des Espaces Naturels de la MEL, main dans la main avec la mission agriculture : actions de sensibilisation auprès du public, fêtes agricoles, marchés fermiers, points dépôt de paniers, paniers pique-nique...

2.3.1 L'insertion paysagère : optimiser le potentiel agricole en développant sa complémentarité avec les zones naturelles

Une action autour de l'insertion paysagère des exploitations agricoles sera menée en lien avec la mission Agriculture et dynamiques territoriales pour la cohérence paysagère des aménagements. **En un mot, il s'agira d'accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche d'aménagement paysager du corps de ferme et des parcelles connexes à leurs exploitations.** Cette démarche permet de mettre à profit les compétences de la MEL en matière d'agriculture et d'aménagement paysager,

⁹ Stratégie Agricole et Alimentaire de la MEL 2016-2020

au service de l'attractivité du territoire et de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Pour une meilleure appropriation des aménagements réalisés, l'approche du sujet se veut participative, et impliquera différents acteurs locaux (scolaires, citoyens, associations, planteurs volontaires etc.). Cette action débutera dès 2017 avec pour objectif d'accompagner une dizaine d'exploitations.

2.3.2. Soutenir et valoriser les circuits de produits locaux ou « circuits courts »

Le contexte périurbain métropolitain a permis le maintien d'une dynamique de vente de proximité entre les exploitants du territoire et ses habitants. Celle-ci présente deux principaux atouts : elle permet la diversification économique des exploitations et contribue à sensibiliser les habitants à l'alimentation locale et de saison, ainsi qu'à la place du vivant et de l'agriculture au sein de la MEL.

La MEL travaille à maintenir et densifier ces circuits de proximité, en accompagnant les projets principalement collectifs. **Cet axe de travail sera décliné sur les équipements Espaces Naturels Métropolitains : une offre de vente adaptée au contexte de chaque site sera développée et mise en œuvre.** En lien avec les exploitants du secteur, plusieurs possibilités commerciales sont déjà envisagées : marchés évenementiels ou réguliers, point de retrait de vente en ligne (la ruche qui dit oui, le court-circuit), magasins fixes, distributeurs etc...

Cette action, engagée dès 2016, entre dans le cadre de la convention MEL – CIVAM.

2.3.3. Soutenir et appuyer le développement de la filière apicole, pour favoriser l'entretien et la reconstitution de corridors écologiques

- **Valoriser l'apiculture dans les parcs à entrée payante et sensibiliser à ses enjeux**

Les parcs à entrée payante et les Relais Nature de la MEL accueillent déjà, pour certains, des ruches, en partenariat avec des apiculteurs régionaux. C'est notamment le cas au Musée de Plein Air ou au Relais Nature du Parc de la Deûle, à Santes.

Ces sites constituent le terreau idéal pour la mise en place de ruchers pédagogiques, afin de démocratiser l'accès à l'apiculture, d'assurer des formations à l'apiculture familiale et enfin de se positionner comme acteurs de la sauvegarde de l'abeille noire. En parallèle, le Musée de Plein Air propose la création en son sein d'un lieu d'exposition permanent dédié à l'abeille et à l'apiculture.

- **S'investir dans le développement et la promotion de l'abeille noire locale**

Depuis avril 2015, la MEL est associée aux Ruchers Ecole de Villeneuve d'Ascq, Lille, Tourcoing et de la Pévèle pour le développement et la promotion de l'abeille noire locale. Le programme d'actions se décline autour de trois grands objectifs : restaurer, sélectionner et promouvoir l'abeille noire locale ; créer un (ou des) espace(s) métropolitain(s) de préservation de l'abeille noire ; associer à ces opérations l'ensemble des partenaires, collectivités territoriales, associations, entreprises, apiculteurs et habitants de notre territoire.

Le service ENM joue un rôle central dans ce projet de par la proximité géographique des espaces avec la zone conservatoire et son implication pour la défense de la biodiversité locale. Par conséquent, la MEL soutient ce programme grâce à l'animation du projet et un subventionnement à hauteur de 5000 € pour 2017.

Par ailleurs, à travers le programme « abeille noire » va naître un lieu formel, la maison de l'abeille, mais aussi une structure de recherche : le CETA (Centre d'Etude Techniques de l'Abeille). Celle-ci

regroupera les ruchers école de la métropole et également des chercheurs et universitaires (Lille 1, INRA...). Ce centre sera le premier du genre dans la région.

2.3.4. Maintenir, développer et encourager les changements de pratiques favorables à la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

A travers sa stratégie agricole, la MEL cherche à renforcer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et aux enjeux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) porté par la région Hauts de France. Des territoires à forts enjeux environnementaux, qui jouxtent ou sont intégrés aux sites gérés par le service ENM ont été identifiés. Les agriculteurs volontaires et basés sur ces territoires pourront solliciter des aides leur permettant d'entreprendre des démarches d'entretien et de petits aménagements visant à préserver l'eau potable, les zones humides, la biodiversité et les continuités écologiques ou encore à lutter contre l'érosion.

Les aides versées aux exploitants sont prises en charge sur des fonds européens relayés par des financeurs locaux que sont la Région et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie principalement.

2.3.5. Accompagner les initiatives de diversification économique des exploitations en lien avec l'agri-tourisme

« Le tourisme rural représente près d'un tiers de la fréquentation touristique française (30,3 % des nuitées). C'est la forme de tourisme que l'on associe le plus communément au tourisme durable de par sa forte composante environnementale et les activités de loisirs de nature qui lui sont associées. Par ailleurs, cette forme de tourisme est souvent liée à la mise en valeur du terroir et de la gastronomie qui véhiculent des valeurs fortes : l'accueil, la convivialité, le partage, le lien social. Hors, si sur le territoire de la MEL, les accueils en journées existent, le tourisme rural est peu développé et peu labélisé (absence de référence sur des labels nationaux tels que les sites remarquables du gout, France vélo tourisme). »¹⁰

Pour aider les agriculteurs et les inciter à la diversification de leurs activités, les Espaces Naturels mobiliseront leurs sites en réalisant des événements qui valorisent l'agriculture de proximité. Dès 2017, deux sites pilotes (Le Musée de Plein Air et le Relais Nature de Santes) permettront de développer diverses formes de partenariats avec le monde agricole. Au Musée, il s'agira d'un point de retrait de vente en ligne et à Santes, de marchés événementiels ainsi que d'une expérimentation pour le développement de paniers pique-nique locaux. Si ces premières expériences fonctionnent, elles s'ouvriront à l'ensemble des sites naturels de la MEL.



A Comines, la ferme des Prés Verts propose des hébergements allant du gîte pour groupe (30 personnes) au gîte familial pour 4 à 5 occupants.

¹⁰ Stratégie Agricole et Alimentaire de la MEL 2016-2020

Axe 3. GERER, SE RASSEMBLER, RAYONNER : une métropole verte agitatrice d'idées et d'expériences

OBJECTIF 3.1. Les Espaces Naturels Métropolitains, terrains d'expérimentation et d'innovation

3.1.1. Gestion, suivi et mémoire des sols dégradés en site naturel

Les pollutions diverses et variées des terrains gérés par le service, notamment les pollutions de sols, doivent être inventoriées, qualifiées et cartographiées en relation avec le service MEL compétent. Elles doivent faire l'objet de suivis, de modes de gestion et de protection adaptés en fonction de leur nature. La MEL doit s'impliquer dans les programmes en cours, notamment ceux mutualisant les connaissances et compétences du BRGM, de différents laboratoires nationaux travaillant sur la qualification des sols, du laboratoire des sols de l'ISA spécialisé dans le domaine des sols pollués.

Par exemple, *Expérimentation export* est un protocole établi en collaboration avec le laboratoire de pédologie de l'ISA et *Plante et cité*. Installé depuis 5 ans pour une durée totale de 10 ans, suivi par deux techniciens de la MEL, il permettra d'évaluer sur un temps long différentes méthodes de gestion.

3.1.2. Des expérimentations et des innovations au service du projet

Les espaces naturels métropolitains doivent devenir, à court et moyen termes, un territoire d'expérimentation de travaux innovants et adaptés aux spécificités régionales. Dépollution de friches industrielles, restauration de corridor écologique, pratiques agronomiques douces... La MEL est notamment adhérente à *Plante et Cité*, structure de mutualisation nationale dans différents domaines d'innovation.

Les activités et le fonctionnement du service ENM intéressent les labos de recherche. Les thématiques de travail sont plébiscitées par les financeurs nationaux et Européens. Ils doivent faire l'objet de recherche d'opportunités tous azimuts. Il convient donc de :

- ✓ **Financer et valoriser des projets de recherche en faveur de la biodiversité**, permettant de démontrer le potentiel d'innovation et de développement technologique qu'elle recèle.
- ✓ **Valoriser l'expertise scientifique et technologique** présente sur le territoire métropolitain, qui dispose de nombreux laboratoires et organismes de recherche d'envergure nationale.
- ✓ **Etablir des passerelles entre les laboratoires de recherche, les collectivités et les associations**, afin de faciliter l'élaboration de programmes de recherche apportant les fondements théoriques nécessaires au renforcement des actions de terrain visant à cicatriser, développer protéger et évaluer les potentialités de biodiversité des sites aménagés ou en devenir.

Voici quelques exemples de programmes terminés ou en cours, qui illustrent les opportunités d'évolutions dans les compétences et les méthodes de gestion de la MEL, en relation avec les sujets de recherche d'actualité.

- ✓ **Union Biodiv** : Avec pour base les aménagements du quartier de l'Union, ce projet s'inscrit dans un contexte de planification et de travaux d'aménagement urbain. Il étudie les

conditions d'accélération de la recolonisation écologique des sols anthropisés, la perception et représentation du rapport de l'Homme à la biodiversité.

- ✓ **MOANO (Modèles et Outils pour applications nomades de découverte de territoire)** : Ici, il s'agit de soutenir et d'accompagner le développement d'outils nomades pour la saisie et la reconnaissance de la faune et de la flore.
- ✓ **Tramenoire** : Ce programme de recherche associe différents partenaires sur la possibilité de mise en œuvre d'une trame noire métropolitaine au travers d'une approche écologique par l'étude des chauves-souris, mais aussi sociologique des solutions envisagées. Les partenaires sont : le bureau d'étude Biotope, le muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, l'université de Montpellier, le laboratoire de Géographie de Lille 1, la Coordination Mammalogique du Nord-Pas de Calais, la ville de Lille et la MEL. Une technicienne du service ENM participe au projet. Le programme est financé par la région. Ce programme peut aboutir à des changements importants de perception et de conception de l'éclairage public.

Ces initiatives sont représentatives des opportunités d'expérimentation et des enjeux que représentent les espaces naturels de la MEL pour les structures de recherche et les sociétés innovantes. Ces sujets sont sources de financements européens, nationaux et régionaux. Ils sont un élément fort du rayonnement de la MEL au sein des grandes métropoles du nord-ouest de l'Europe.

OBJECTIF 3.2. Améliorer et compléter la « boîte à outils » de gestion des Espaces Naturels Métropolitains

Le service ENM de la MEL a acquis au fil du temps un savoir-faire spécifique en gestion des espaces naturels périurbains. La mise en œuvre depuis 15 ans de cette gestion a permis d'obtenir un bon équilibre entre préservation de la nature et accueil du public. Celui-ci s'est traduit par quelques succès notables en matière d'écologie, et par une reconnaissance unanime du travail quotidien des équipes par le public et les édiles métropolitains. Ces résultats ne doivent pas faire oublier les efforts qui restent à fournir, mis en perspective par le SCoT.

Le chantier de gestion du service ENM pour les années à venir reste donc basé sur une triple nécessité : **enrayer la baisse de la diversité biologique de l'espace métropolitain, accueillir et satisfaire les besoins d'un public toujours plus nombreux et enfin maîtriser les coûts de gestion d'un patrimoine en croissance.**

En particulier, la MEL doit mettre au cœur de son action la préservation de la biodiversité des zones humides dont les dégradations n'ont pas cessé et qui sont un sujet central de partenariat et de transversalité pour les années à venir. Sécurité, confort d'usage, diversité de l'offre et qualité paysagère sont les moteurs d'une gestion au service d'usagers métropolitains toujours plus nombreux et exigeants.

3.2.1. Mettre à jour et optimiser les outils de gestion, d'évaluation et de connaissance

- **Réaliser un audit externe des suivis faunistiques et les ajuster**

La connaissance naturaliste (faune, flore et habitats) est très précieuse pour le gestionnaire. Les travaux d'inventaire peuvent être utilisés pour alerter sur une dégradation de l'environnement, évaluer les chantiers entrepris ou plus simplement donner une image générale du territoire. **Leur**

mise en œuvre récurrente permet donc à la fois l'évaluation de la gestion sur les Espaces Naturels Métropolitains et la prise du pouls de l'environnement de la métropole.

Ces travaux se font en partenariat avec les membres de réseau RAIN, acteurs régionaux de la connaissance naturaliste : le GON (Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord), le Conservatoire Botanique de Bailleul, la société mycologique, la coordination mammalogique, les laboratoires universitaires etc. Ils nécessitent d'être effectués par des spécialistes en suivant des méthodes rigoureuses, validées à l'échelle nationale et internationale. Le service ENM de la MEL réalise sur la faune un certain nombre de suivis concernant des espèces ou groupes bio-indicateurs, parmi lesquels on retrouve par exemple :

✓ **Le Protocole Papillons Gestionnaires (PROPAGE)**

C'est un programme de Vigie Nature à destination des gestionnaires d'espaces verts et d'espaces naturels basé sur l'observation des papillons de jour. Il fournit un indicateur de la qualité écologique d'un espace ainsi qu'un outil d'aide à la décision, pour des pratiques de gestion favorable à la biodiversité. Il est coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelles de Paris (MNHN).



Paon du jour

✓ **Le protocole de suivi des batraciens**

Différents suivis sont ou ont été menés dans le cadre de ce protocole : amphibiens écrasés sur les routes depuis 2006 ; urodèles adultes en phase aquatique en 2012 ; larves d'urodèles en 2012 et 2013 ; amphibiens en migration prénuptiale via la pose d'une barrière temporaire d'interception en 2013. Sur ces suivis, deux articles paraîtront dans la revue scientifique *Le Héron* éditée par le GON.



Grenouille rousse

✓ Le protocole de suivi de la Chevêche d'Athéna

Dans le cadre du Plan National de Sauvegarde de la chevêche, la LPO Nord a mis en place un « Groupe Chevêche » pour coordonner tous les acteurs qui travaillent sur cette espèce en région Nord-Pas-de-Calais. La méthode de suivi sur le parc de la Deûle consiste à diffuser les chants enregistrés d'un mâle de manière à faire réagir les autres mâles. Ce travail a fait l'objet d'une publication dans la revue scientifique Le Héron, éditée par le GON.

Afin d'optimiser ces études réalisées pour l'essentiel à l'interne, il apparaît nécessaire aujourd'hui de réaliser un audit externe des suivis faunistiques. Ce travail permettra une bonne adéquation future entre les besoins d'évaluation sur le long terme et la capacité à faire de la MEL.

- **Finaliser et mettre en œuvre les plans de gestion sur les Espaces Naturels Métropolitains et les plans de gestion forestière**



Des arboristes grimpeurs au travail

La gestion des principaux Espaces Naturels Métropolitains doit faire l'objet d'une mise en perspective sur plusieurs années, incluant les objectifs écologiques et les besoins d'usage. Les plans de gestion mobilisent plusieurs spécialités naturalistes au premier rang desquelles se trouve la botanique. Les travaux amorcés seront finalisés et mis en œuvre par les équipes techniques. Elles nécessiteront évaluations et mises à jour. C'est aussi la continuité du service qui se joue à travers ce travail.

Les espaces boisés sont considérés comme des entités de gestion particulières ayant des objectifs esthétiques, écologiques, loisiristiques mais aussi à terme économiques. En effet, la nature de la gestion d'un espace boisé impacte fortement sa valeur économique.

C'est dans le but de réussir l'adéquation entre tous ces objectifs, sur un laps de temps long qui est celui de la forêt, qu'il est nécessaire de réaliser des plans spécifiques de gestion. Ceux-ci sont en outre réclamés par les organismes labellisateurs.

- **Mettre en place et assurer un suivi du patrimoine arboré**

Pour assurer la pérennité des arbres et la sécurité des usagers, la MEL doit mettre en œuvre une gestion de son patrimoine arboré. Des compétences existent au sein de la collectivité mais elles doivent être organisées et complétées afin de disposer d'un outil d'expertise et de diagnostic performant sur l'arbre. **L'enjeu est celui du maintien de l'arbre en secteur de forte fréquentation, afin de réduire les risques de mise en cause de la collectivité.**

3.2.2. Développer et mettre à jour des outils techniques dédiés

La spécificité du travail du service ENM a nécessité par le passé le développement d'outils adaptés qui lui ont permis d'augmenter la qualité et la précision de ses prestations de gestion. De l'outil de travail spécifique ou adapté aux travaux sur le terrain, au système d'information géographique permettant la collecte et l'exploitation fine des données de gestion et d'inventaires, le service ENM a su élaborer un univers de travail optimisé, source de qualité, d'économies et de continuité du service. **Cette capacité de mise à jour, d'adaptation et d'innovation sur les outils utilisés quotidiennement par les équipes techniques de terrain doit être maintenue, car elle conditionne la**

qualité du travail rendu. Il faut souligner en particulier la nécessité d'alimenter les bases de données techniques.

3.2.3. Conforter le professionnalisme et les spécialités des personnels via la formation

Dans un contexte de perturbations climatiques, de croissance du nombre d'espèces exotiques envahissantes, d'évolution des attentes de la société et de maîtrise des moyens et des coûts, la gestion d'espaces naturels nécessite de dépasser la simple notion de maintenance des espaces verts. La science et la technologie s'invitent dans les métiers de la nature pour permettre au gestionnaire de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Entretenir et transmettre les savoirs faire, développer la spécialisation mais aussi former des généralistes, organiser la formation continue des agents et maintenir une veille constante dans un domaine en pleine évolution sont les conditions de la réussite de la stratégie de développement des espaces naturels métropolitains. **La MEL doit, pour ce faire, élaborer un plan stratégique de formation des agents du service ENM sur le moyen terme.**

3.2.4. Maintenir la veille technique et scientifique et participer aux réseaux professionnels

Souvent mal connue des gestionnaires d'espaces verts urbains ou de milieux naturels plus *sauvages*, la gestion des espaces naturels péri-urbains nécessite une approche particulière et complexe. **Pour cette raison, il est très important que les acteurs en charge de ce type d'espaces puissent se rencontrer et échanger, tant sur la mise en œuvre d'actions de spécifiques sur des milieux à fort enjeu écologique, que sur la valorisation de ces espaces et leur ouverture au public.** La participation à des réseaux professionnels comme Europarcs (gestionnaires de parcs naturels et de parcs périurbains), World Urban Parks (gestionnaires de parcs urbains des grandes métropoles du Monde), Hortis (Techniciens et ingénieurs des services espaces verts des villes et métropoles de France) ou Plante et Cité (Association Française d'expérimentation et d'étude sur le végétal en ville) permet, de plus, de bénéficier d'études spécifiques et d'outils d'évaluation des politiques publiques.



A gauche, des écogardes prélèvent des larves de tritons pour inventaire – A droite une larve de triton

OBJECTIF 3.3. Comprendre la nature en ville, encourager et soutenir son développement dans l'espace public urbain.

Le tissu urbain-périurbain est le biotope de la Nature ordinaire, que l'on désigne souvent par le terme « nature en ville ». Si aux premiers abords la « ville » semble hostile à la vie, elle est le terrain de toutes les conditions d'expérimentation et d'évolution du vivant. Constituée de niches écologiques, traversée de gradients de perturbations anthropiques, n'offrant que des milieux fragmentés et diffus, la ville est la porte d'entrée de toutes les colonisations dont le mécanisme de propagation met en jeu

des phénomènes d'adaptation, de spécialisation, de spéciation comme autant d'essais d'une nature qui ne cesse de s'inventer perpétuellement un avenir. Bien que la « nature en ville » soit composée essentiellement d'espèces communes, elle produit bon nombre de fonctions « structurantes » :

- ✓ **Fonctions écologiques** : la disparition des espèces communes peut entraîner des impacts écologiques plus forts que les espèces rares. De plus, étant donné qu'en termes d'abondance et de biomasse les espèces communes dominent, une diminution de leurs effectifs dans les écosystèmes modifierait profondément les équilibres en place.
- ✓ **Fonctions sociales** : les espaces de nature sont des lieux de rencontre. Ils assurent des fonctions récréatives, de bien d'être, d'aménité.
- ✓ **Fonction pédagogiques / de sensibilisation à la protection de la nature** : La nature ordinaire fait l'objet d'une appropriation sentimentale forte par les citoyens. Elle devient un élément du patrimoine qui doit être transmis aux générations futures. On remarque également que le simple fait d'être en contact avec la nature, même urbaine et ordinaire, fait écho dans la conscience des citoyens et favorise les mobilisations autour d'enjeux plus vastes de conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.
- ✓ **Autres services écosystémiques** : impact sur les microclimats urbains en réduisant les effets d'îlots de chaleur ; effets sur la consommation énergétique des bâtiments ; ambiances sonores et visuelles, gestion des eaux pluviales, rôle épuratoire qui aide à la qualité de l'air, empreinte carbone.

La prise en compte du végétal dans la conception et l'aménagement d'espaces urbains pourrait s'appuyer sur ces nouvelles connaissances pour en optimiser les bienfaits. Si, en ville, la nature nous entoure, force est de constater que nous avons trop peu d'informations sur elle, qu'il s'agisse de la place qu'elle occupe au sein de la matrice urbaine ou de la composition et de l'agencement de ses entités. On peut malgré tout estimer par le ratio d'occupation des sols de la MEL fourni par le SCOT (surface agricole (50 %), ZAC, entreprises (20 %), pavillonnaire) qu'il y a un fort potentiel et une multitude de possibilités d'expression de la nature ordinaire sur la Métropole Lilloise.

La nature ordinaire s'organise comme un puzzle dont les pièces sont réparties entre de multiples acteurs et propriétaires (particuliers, entreprises, état, collectivités). A ce titre, sa protection doit être considérée comme relevant de l'intérêt général à protéger ce « bien collectif ». **Ainsi, la nature ordinaire ne se résume pas qu'à un problème d'écologie urbaine. Pour une meilleure compréhension des mécanismes en jeu, elle doit intégrer une approche socio-économique et une réflexion sur les processus de gouvernance citoyennes.**



La liaison Deûle Escaut traverse l'éco-quartier de l'Union

3.3.1. Améliorer les connaissances

- **Volet foncier**

Il s'agira ici de mettre en place les outils permettant d'identifier à l'échelle métropolitaine l'ensemble des espaces de présence de nature. Bien que le recours aux « classiques » enquêtes de recensements soit envisageable, il semble plus pertinent pour un inventaire exhaustif d'**exploiter les techniques de télédétection de la végétation ou des surfaces imperméabilisées.**

- **Volet socio-économique**

- ✓ Identifier les propriétaires, gestionnaires et usages sur les zones de nature ordinaire.
- ✓ Identifier les zones nature les plus appréciées et fréquentées par les métropolitains.
- ✓ En interne de la MEL, il conviendra de lancer un recensement des espaces attenants et ou gérés par les différents services (voirie, déchetterie, stations d'épurations etc.)

- **Volet Naturaliste**

- ✓ **Inventaires et typologie**

- Il s'agira tout d'abord de mettre en place un programme d'inventaires faune-flore (via les « ABC de la biodiversité », des programmes de sciences participatives ou des programmes spécifiques sur des groupes particuliers.)
- Concernant les habitats naturels, il conviendra d'en cartographier les principaux types (ex : friches, végétalisation façades, toitures, Zone Humides, jardins, zones cultivées...) et leurs principales caractéristiques (surface, compacité, hétérogénéité, naturalité, perméabilité, connectivité...).
- A partir des usages et de la perception de ces espaces, une carte des typologies et des gradients d'artificialisation de la nature ordinaire pourra être établie.

- ✓ **Fonctionnalité écologique**

- Afin d'identifier les meilleurs corridors entre deux réservoirs, la dispersion des espèces à l'échelle du territoire sera modélisée.
- A travers une analyse multifactorielle (fonctions écologique, patrimoine naturel, usages/pression urbaine...) il conviendra de mettre en évidence les points forts, les faiblesses et les potentialités en vue d'établir une carte des axes prioritaires et des stratégies d'action.

3.3.2. Définir un plan d'action en faveur de la nature en ville

- ✓ Si cet objectif n'est pas envisageable à moyen terme du fait du calendrier des documents d'urbanisme, il est souhaitable que les enjeux à maintenir la nature en ville apparaissent dans les SCOT, PLU et PADD. Il conviendra d'y faire ressortir les conclusions du diagnostic sur les orientations d'aménagement favorables. Celles-ci devront ensuite être intégrées dans les prises de décisions d'aménagement urbain. Le PLU a également l'ambition de traduire des mesures en faveur de l'adaptation aux changements climatiques (boisements, lutte contre les îlots de chaleur ou les inondations).

- ✓ En complémentarité de la présente stratégie, la MEL explorera les outils d'urbanisme réglementaires les plus à même de reconnaître et de protéger les espaces naturels existants et ceux à recréer en proximité des habitants au sein de l'armature urbaine. Par ailleurs, une expertise sur la végétalisation du bâti, ses différentes techniques, les espèces endémiques à favoriser et leur inscription dans les outils réglementaires sera étudiée.
- ✓ Des actions de communication, d'animation et de sensibilisation des acteurs institutionnels, associations, entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, agriculteurs, tissu associatif et particuliers seront mises en place sur les thématiques des aménagements et la gestion de la nature en ville. Des guides thématiques de bonnes pratiques pourraient également être édités.
- ✓ Très concrètement, il s'agira aussi de mobiliser et d'accompagner ces acteurs à la réalisation d'aménagements, à la mise en place de modes gestion et d'entretien favorables à l'expression de la nature en ville :
 - **Communes, services MEL, Bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, particuliers** : faire des murs, rues, bâtiments, toitures autant de supports microlocaux à la nature en ville.
 - **Les jardins des particuliers** : former à la réalisation de petits aménagements et aux pratiques des gestes écologiques.
 - **Entreprises** : valoriser leurs dépendances vertes via le pilotage de projets participatifs impliquant les salariés.
 - **Bailleurs sociaux** : il s'agira de donner une autre perception des « espaces « verts » HLM. L'espace sera traité comme le lieu de rencontre entre les hommes au sein d'une nature à leur image et en phase avec leurs besoins.
 - **Agriculture** : encourager au développement de l'agriculture bio, de la permaculture et œuvrer à la restauration d'un agrosystème bocager (maillage haie, alignement têtards), mis en œuvre d'un programme retour des espèces messicoles (ex : coquelicots)...
 - **Collectivités et services MEL** : définir une stratégie de gestion en fonction de la typologie des espaces. Accompagner en interne à la gestion extensive-harmonique-différenciée (cycles de formation) et proposer un appui technique, du suivi et du conseil.
- ✓ Par le biais d'une interface SIG, des outils permettant la saisie et la consultation d'informations naturalistes seront mis à la disposition du réseau d'acteurs, dans une logique de mutualisation des connaissances. On peut aussi penser à utiliser cette plateforme d'échanges comme une boîte à idées pour diffuser des méthodes d'entretien, de restauration, de renaturation ou d'aide à la planification de gestion des espaces.
- ✓ Bien que la nature ordinaire ne comporte que des espèces communes, il arrive qu'elle recèle quelques espèces rares qui nécessiteront un accompagnement sur des mesures ou des programmes de conservation adaptés.
- ✓ Afin de valoriser les alignements d'arbres comme des corridors de vie en ville, il conviendra de mettre en place un module technique spécifique au suivi de l'Arbre et

d'organiser un réseau de gestionnaires et mise en relation avec des experts sur les sujets techniques.

- ✓ Les politiques de préservation et de développement de la nature ordinaire mises en œuvres sur le terrain devront être régulièrement évaluées, notamment en développant en partenariat avec universités des indicateurs capables de s'appliquer aux espèces et habitats communs.

OBJECTIF 3.4. Développer une offre de service au profit des communes de la MEL

Avec l'intégration du personnel de l'ENLM, la MEL a acquis des compétences et des métiers nouveaux. Les spécialistes de l'animation nature, de l'expertise faunistique et floristique, de l'agronomie, des soins aux animaux ou aux arbres et de la régulation des espèces sauvages ont ainsi fait leur entrée dans le personnel de la MEL.

Afin de profiter à tous, la politique Espaces Naturels Métropolitains complète son action de développement de la trame verte et bleue par une offre de service auprès de toutes les communes de la MEL et facilite les meilleures conditions d'un partenariat avec les communes en termes d'ingénierie écologique.

3.4.1. Etre une tête de réseau d'un pôle d'excellence métropolitain sur l'ingénierie de la restauration des espaces naturels

- **Gestion des plans d'eau**

Les plans d'eau accueillent de nombreux usages (loisirs, pêche...) et assurent des fonctions importantes (biodiversité, régulation des débits...). Leur gestion peut être rendue difficile par l'existence d'antagonismes entre les besoins des différents usagers. Il est donc important de mettre en place des mesures de gestion concertée, portant par exemple sur les niveaux d'eau ou la localisation des zones dévolues aux différents usages.

- **Techniques alternatives de gestion de l'après phyto**

Avec les fabricants de matériel, la MEL a vocation à participer à la mise au point et aux essais de matériels innovant dans les techniques alternatives de gestion répondant au plan zéro phyto. A partir de janvier 2019, cette réglementation s'appliquera également aux jardins particuliers. Dès lors, il conviendra de proposer aux métropolitains qui le souhaitent des formations qui leur permettront de faire évoluer leurs pratiques de jardinage.

3.4.2. Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage en ingénierie écologique et techniques d'aménagement et de gestion des espaces naturels

Particulièrement dirigée vers les communes non concernées territorialement par un Espace Naturel Métropolitain, cette offre de prestation s'appuie sur les compétences de l'ingénierie écologique et technique. Celles-ci sont essentiellement détenues par la cellule d'appui technique du service ENM, qui rassemble des spécialistes dans les domaines de l'aménagement, de la gestion, de l'étude, et de l'évaluation des espaces de nature aménagés ou en devenir. Outre le bénéfice direct de ces interventions techniques et scientifiques pour la qualité des projets locaux ou intercommunaux, **ce type de collaboration ne peut que profiter à l'homogénéité, à la continuité des actions sur le**

territoire et à son acculturation dans le domaine de l'environnement. Elle vise l'excellence écologique qui contribue au rayonnement de la MEL.

Ainsi, les domaines d'expertise de la MEL, qui couvrent largement l'éventail des demandes d'assistance technique sur les sujets ayant trait à la gestion du vivant, sont les suivants : Ecologie générale, nature en ville, botanique, faune (généraliste et certaines spécialités : amphibiens, chiroptères, rhopalocères, odonates, oiseaux), pédologie et pollution des sols, agronomie, paysage, techniques de gestion écologique, gestion différenciée, gestion de l'arbre (achat, gestion, aide au diagnostic), chasse (aide technique, appui juridique), pêche, animaux de ferme.

Les prestations proposées aux communes pourraient, par exemple, être les suivantes :

- ✓ Production d'études pluridisciplinaires en lien avec des projets de nature en ville ;
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements d'espaces de nature ou d'accompagnement de projets urbains ;
- ✓ Conseil aux communes dans le cadre de projet d'aménagement, de gestion d'espaces verts ou d'opérations de nature en ville ;
- ✓ Participation, expertise au sein de comités techniques ou de pilotage dans le cadre de projets d'aménagement hors ENM portés par les communes ou par la MEL. Rédaction d'avis en lien avec ces projets ;
- ✓ Inventaires faune, flore et habitats naturels en secteur aggloméré ;
- ✓ Facilitation, mise en relation avec un réseau expert ou des spécialistes extérieurs ;
- ✓ Participation à des conférences, colloques et manifestations publiques organisés avec les communes sur des thématiques environnementales.

Bien entendu, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, et sera susceptible d'évoluer en s'adaptant aux demandes des communes de la MEL. Par ailleurs, selon les cas, les prestations proposées pourront être gratuites ou payantes.

A titre d'exemple, concernant la chasse, et plus généralement la gestion des espèces faunistiques susceptibles de poser problème aux activités humaines, l'appui technique de la MEL irait, selon les cas, de l'estimation du type de nuisance à l'évaluation des dégâts en passant par l'évaluation de l'origine de la nuisance, le suivi de l'espèce incriminée et de sa population, le soutien à la mise en œuvre de solutions, le prêt de matériel ou encore le conseil en communication.

OBJECTIF 3.5. Mutualiser les moyens humains et techniques

La nature et les paysages ignorent les frontières administratives. Les promeneurs également. C'est pourquoi la compétence sur l'environnement est largement partagée à tous les échelons administratifs, de l'Europe à la commune.

Le Département du Nord gère des Espaces Naturels Sensibles dans le Val de Marque, à proximité immédiate d'espaces naturels gérés par la MEL. Un rapprochement technique entre le service départemental et le service ENM de la MEL a mis en évidence les possibilités de mutualisation d'achats et d'actions entre les collectivités qui poursuivent des objectifs similaires. **Afin de réduire les coûts de gestion mais aussi d'homogénéiser les pratiques sur le terrain, la MEL décide d'explorer un champ large de collaborations avec le département du Nord dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels.** Les perspectives de mutualisation qui portent

en premier lieu sur l'ingénierie, les prestations d'entretien, les techniques et interventions liées au pâturage extensif, l'achat de matériaux et de matériel d'entretien spécifique pourront s'étendre à d'autres domaines si ceux-ci s'avèrent pertinents (Animation, garderie, inventaires...).

La MEL se prononce favorablement à la signature d'une convention cadre avec le Conseil Départemental portant sur quelques sujets techniques pour une période d'essai de trois ans, à l'issue de laquelle la mutualisation pourra être élargie à d'autres domaines.

Des coopérations de ce type seront à chercher avec d'autres acteurs géographiquement proches ou partageant les mêmes problématiques (Parcs Naturels Régionaux, collectivités voisines, Agence de l'Eau, associations gestionnaires...).

Du fait d'un découpage administratif souvent imperceptible pour les utilisateurs et d'une communauté d'objectifs dans des zones naturelles à cheval sur les frontières, la coopération avec la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC) sur les secteurs du Val de Marque ou du Parc de la Deûle, ou avec la Communauté de Communes de la Haute-Deûle sur le projet de Parc de la Deûle semble naturelle pour développer, dans un accord gagnant-gagnant, de nouveaux espaces qui profitent à tous.

Annexes cartographiques

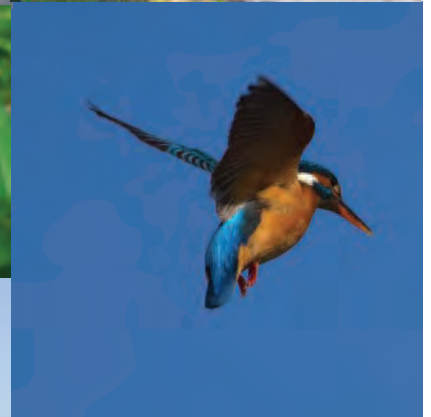
1- Plan pluriannuel d'investissement pour l'aménagement de la Trame Verte et Bleue

2- Cheminements et parcs urbains métropolitains

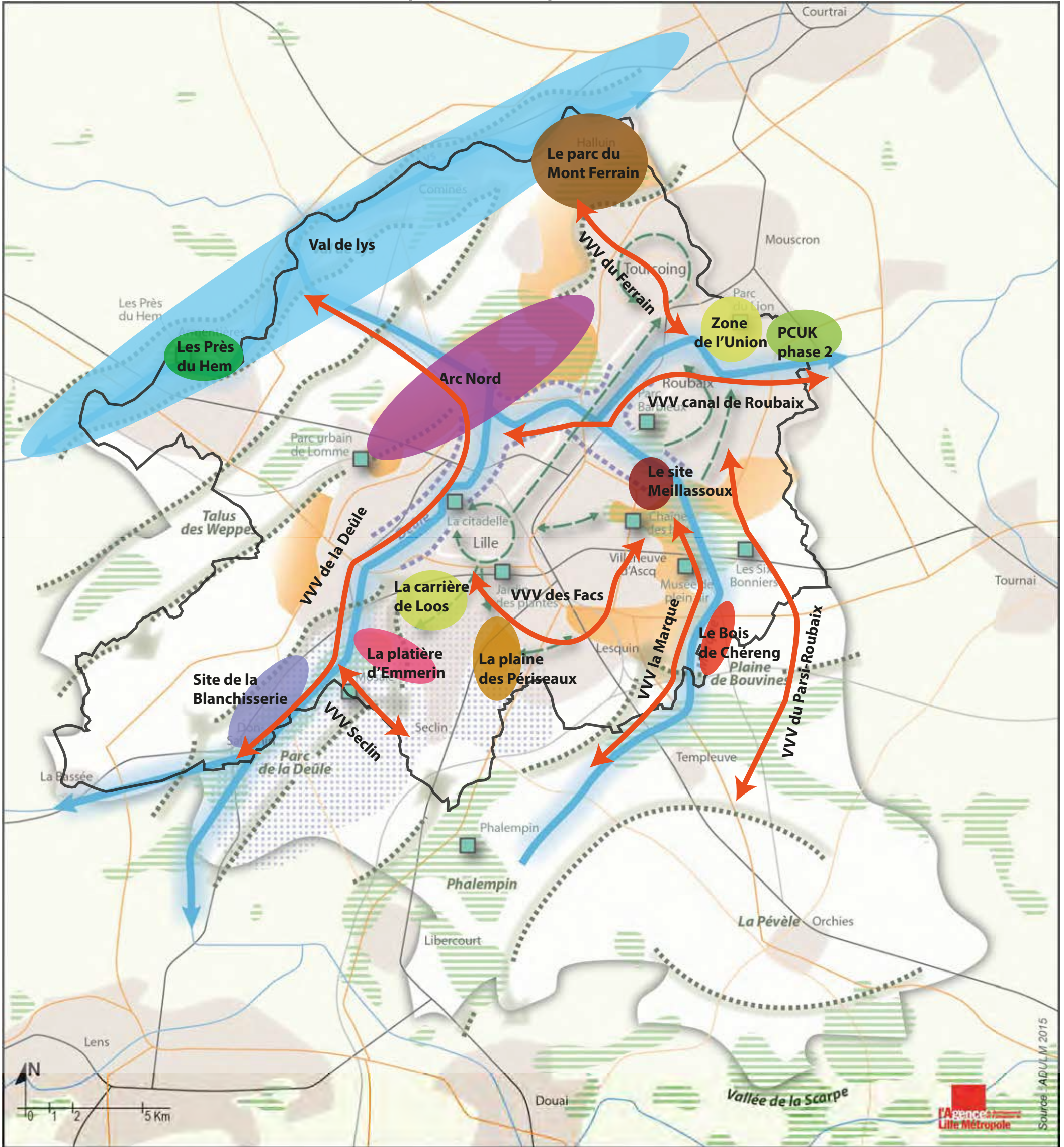
3- La Trame Bleue Métropolitaine

4- Les Hémicycles du SCoT

5- Les Espaces Naturels Sensibles sur le Territoire de la MEL



Plan Pluriannuel d'investissement pour l'aménagement de la trame verte et bleue MEL (2016-2020)

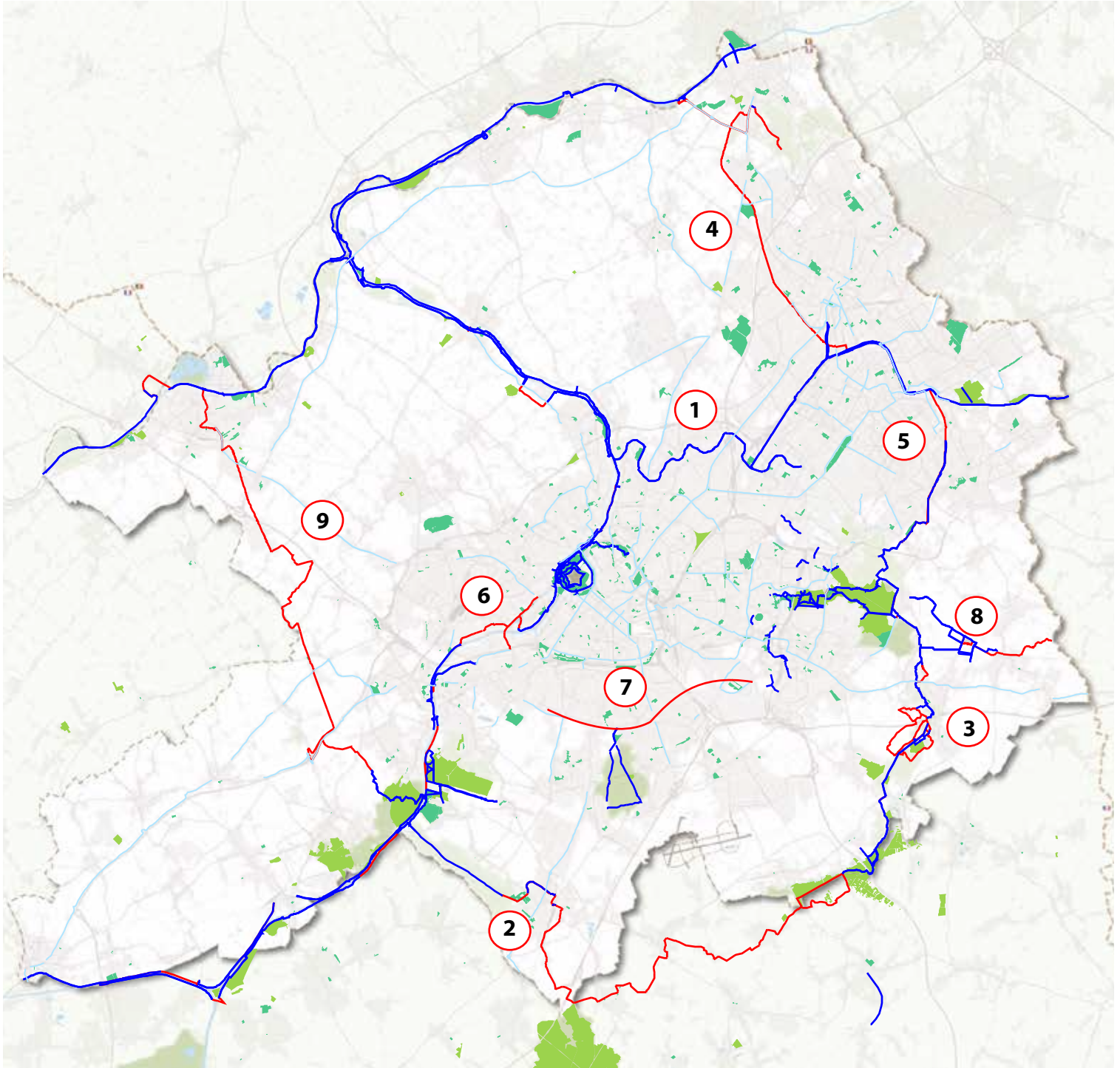


ARMATURE VERTE ET BLEUE


- | | | | | | |
|--|--|--|------------------------------|--|---|
| | Continuité structurante des 3 vallées Lys, Deûle, Marque | | Hémicycle | | Voie rapide |
| | Principal site d'intérêt à préserver | | Pôle récréatif métropolitain | | Route structurante |
| | Grand secteur de reconquête écologique et des paysages | | Nature en ville à conforter | | Voie TER |
| | Valorisation de la voie d'eau | | | | LGV |
| | Liaison verte urbaine à favoriser | | | | Voie et cours d'eau |
| | | | | | Aire d'alimentation des captages d'eau « Grenelle »
<i>(vulnérabilité forte, très forte et totale)</i> |


Cheminements récréatifs

Métropole Européenne de Lille




 Espaces Naturels Métropolitains

 Parc urbains, jardins

 Cheminements existants

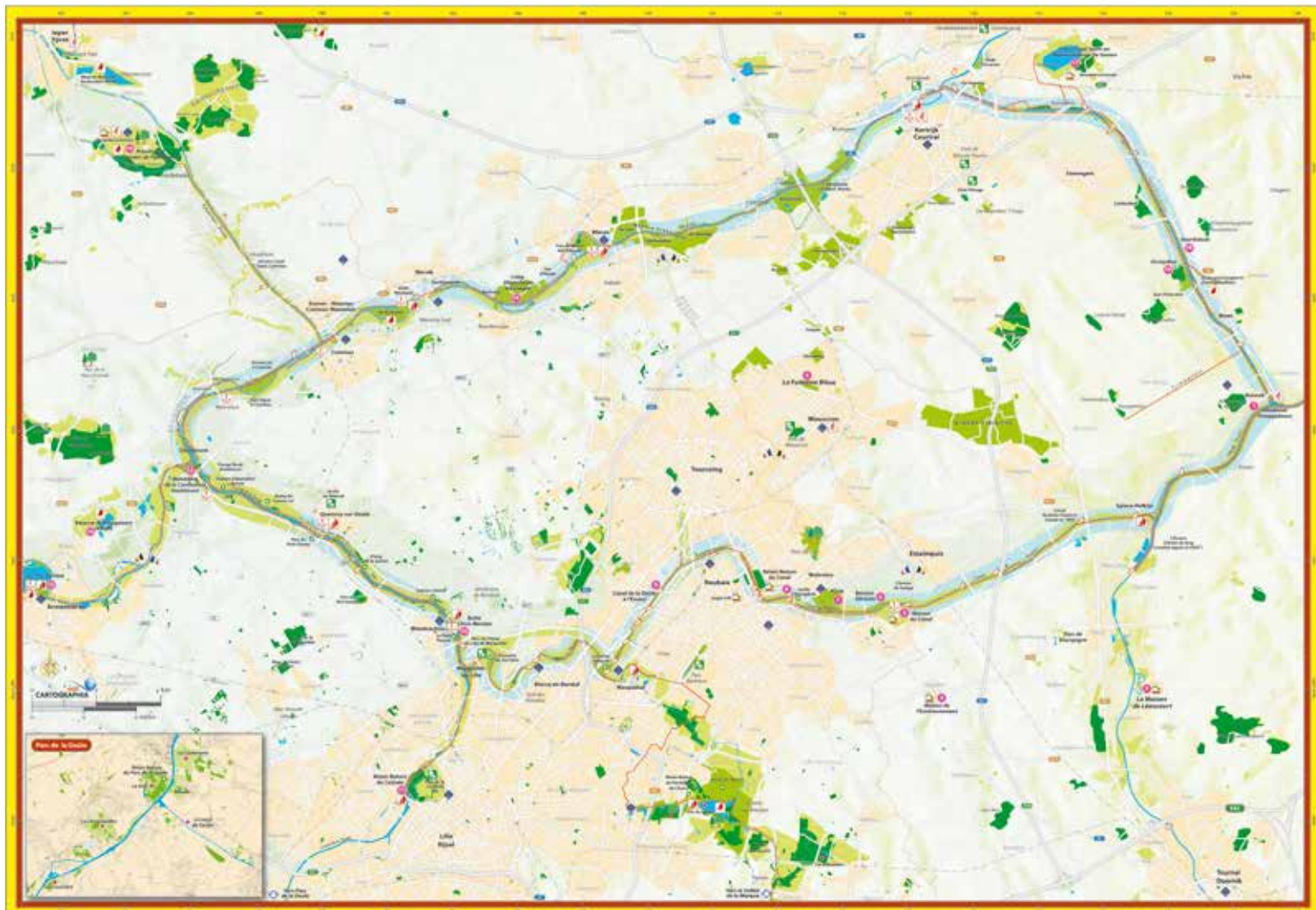
 Cheminements projets

 Réseau cyclable principal

Zones de projets:

1. Voie verte du canal de Roubaix/Markue urbaine
2. Voie verte de Seclin
3. Voie verte de la Marque
4. Voie Verte du Ferrain
5. Voie verte du Paris-Roubaix
6. Voie verte de la Deûle
7. Voie des Facs
8. Liaison intercommunale Hem/Willems
9. Voie verte Deûle-Lys

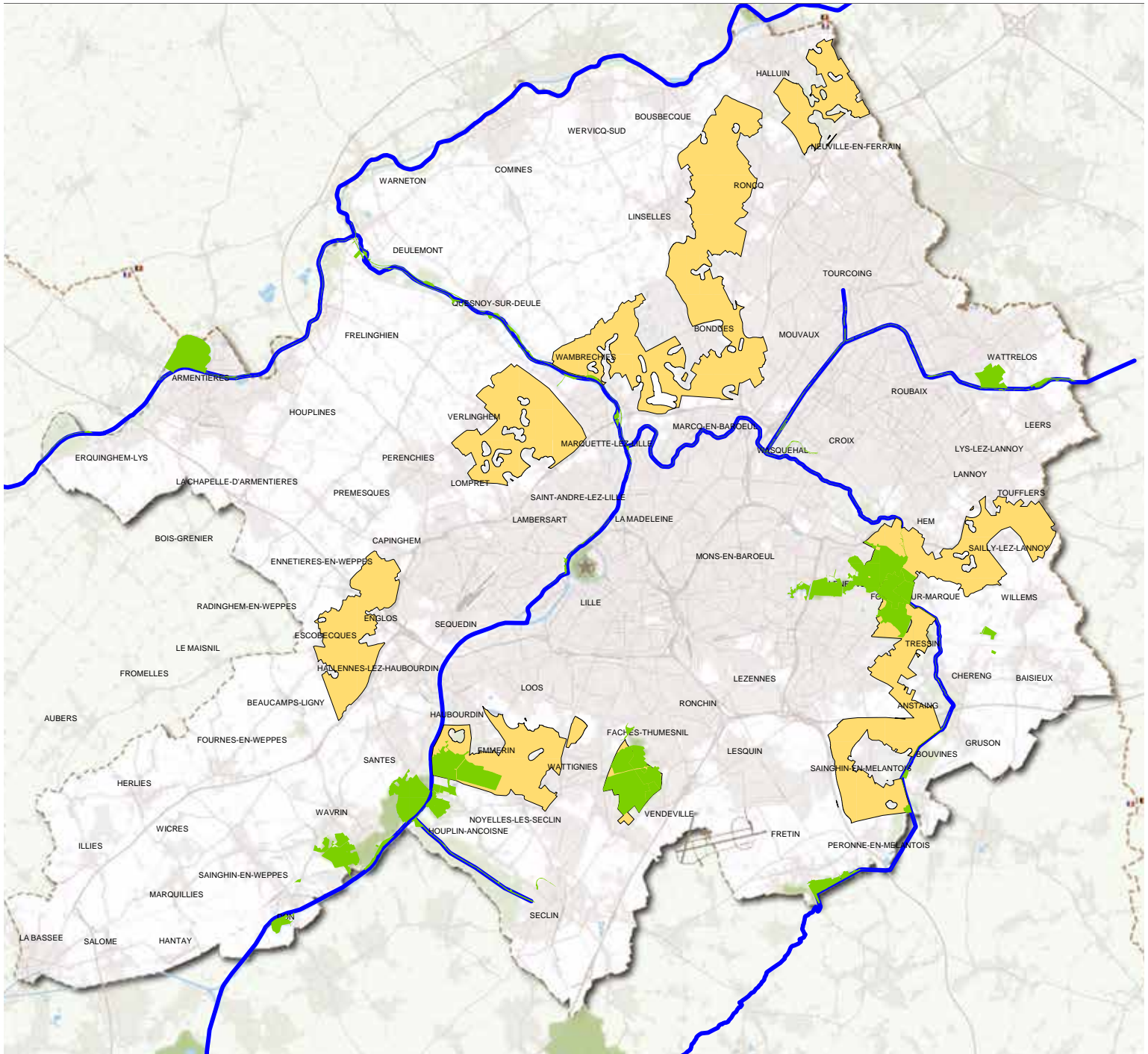
D'une stratégie fluviale à l'échelle de la MEL à un projet Eurométropolitain





LÉGENDE LEGENDE

- | | | | |
|------------------|---|---|--|
| Bois / Bos | Itinéraire de randonnée pédestre et cycliste
<i>Fiet- en wandelroute</i> | Office de tourisme
<i>Toeristische dienst</i> | Ecluse
<i>Sluuis</i> |
| Espace de Nature | Site d'intérêt naturel
<i>Wandervol natuurgebied</i> | Point de location de vélo
<i>Punt fietsverhuur</i> | Parc Urbain |
| Trame Verte / | Centre d'éducation à la nature et à l'environnement
<i>Educatief natuurcentrum</i> | Port, Malle nautique, Embarcadere
<i>Haven</i> | Réserve naturelle
<i>Natuurnatuur</i> |
| Trame Bleue / | | Port de plaisance
<i>Plezier / Recreërhaven</i> | |

Hémicycles du SCOT Métropole européen de Lille

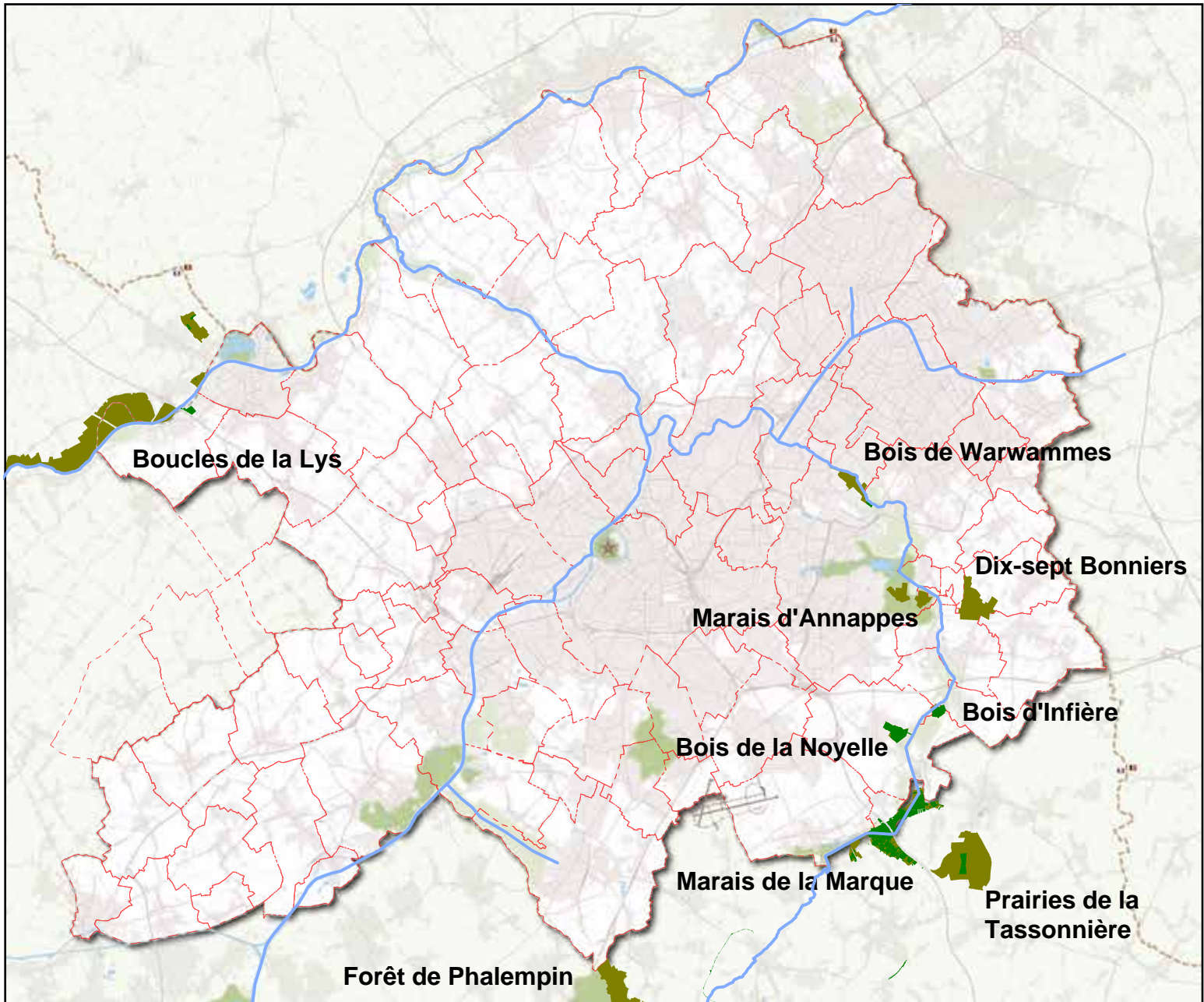



 Espaces Naturels Métropolitains


 Hémicycles

 Hydrologie

Les Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille




 Espaces Naturels Métropolitains

 Espaces Naturels Sensibles

 Zone de Prémption des ENS

 Communes

 Hydrologie